

**Zeitschrift:** Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Band:** 48 (1963)

**Heft:** 7-8

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messager Raiffeisen

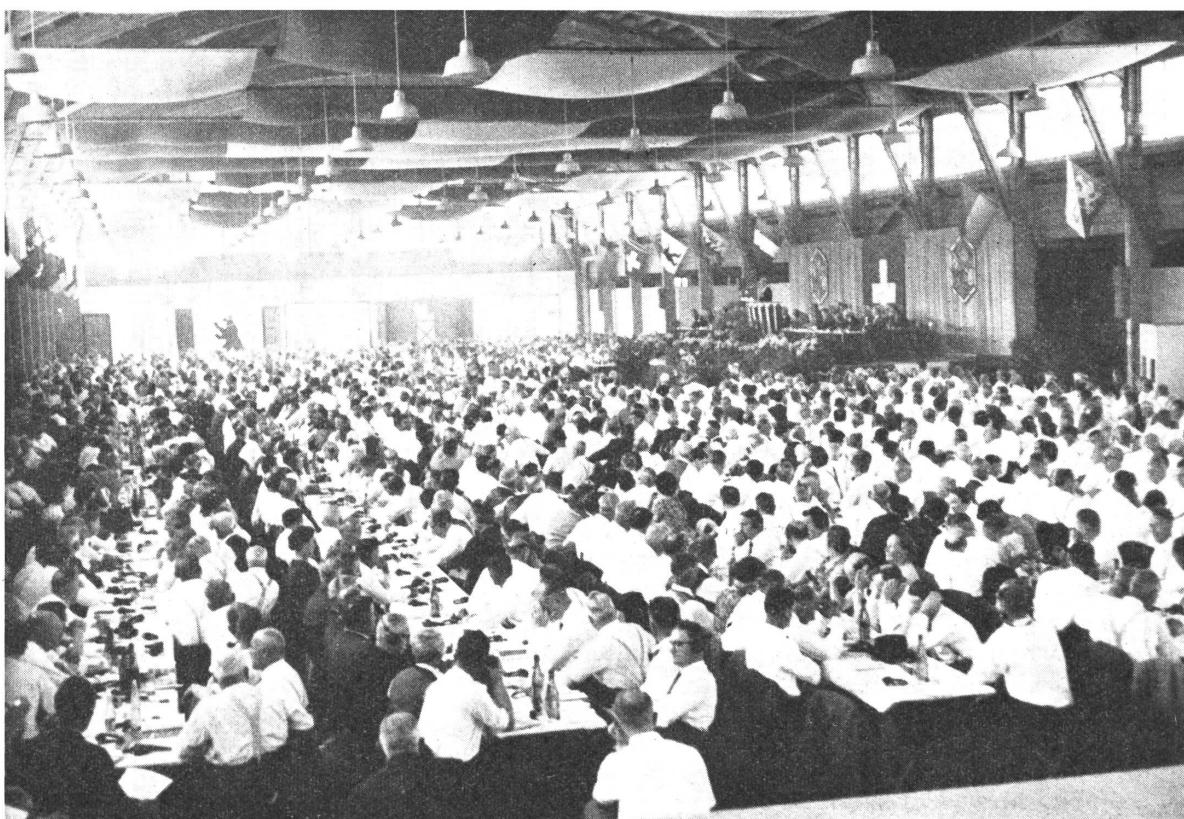


Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)  
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)  
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne  
Lausanne, juillet-août 1963 - 48<sup>e</sup> année - Paraît chaque mois

7-8

## 60e Congrès Raiffeisen suisse des 21-23 juin à Saint-Gall

Par leur succès, l'assemblée annuelle des délégués de l'Union Raiffeisen suisse et la manifestation commémorative du 60<sup>e</sup> anniversaire ont répondu aux objectifs des organisateurs : marquer le soixantenaire de l'œuvre, rappeler sa naissance, son développement, ses réalisations sur les plans économique, social et culturel, exprimer les sentiments de gratitude, tirer de la puissance du mouvement les enseignements pour l'avenir. — 2000 délégués venus de tous les cantons ont entendu les consignes du conseiller fédéral Roger Bonvin et des chefs responsables de l'organisation. Ils ont renouvelé les promesses d'action solidaire au service des populations rurales, au service de la patrie.



L'assemblée plénière à la Halle des Fêtes de l'Olma.

## Prélude

La ville de Saint-Gall devait, à plusieurs titres, ouvrir toutes grandes ses portes aux raiffeisenistes suisses, ses hôtes, et les accueillir avec la finesse d'esprit qui les caractérise. N'est-elle pas la métropole de la Suisse orientale, mais surtout le siège de l'Union centrale des Caisses de crédit mutuel, donc la source de rayonnement du raiffeisenisme suisse ? La réception ne pouvait être plus chaleureuse sur cette terre de prédilection du mutualisme de crédit. Si les campagnes thurgoviennes, puis saint-galloises furent les terres d'expérience des idées du pionnier Traber, digne émule de Raiffeisen, la ville de Saint-Gall s'imposa rapidement comme centre de ralliement de toutes les forces éparses s'unissant pour conjuguer les volontés. Il était ainsi tout naturel que l'étape d'une nouvelle décennie, la sixième, fût marquée au berceau même de l'Union centrale.

La commémoration de ce 60<sup>e</sup> anniversaire devait être rehaussée par la participation du conseiller fédéral Roger Bonvin, le grand argentier du pays, venu transmettre le message de la plus haute autorité de la Confédération. Cette présence voulait être le témoignage de l'importance que le Conseil fédéral attribue à l'organisation sur le plan national, ces Caisses locales de crédit mutuel assurant l'autofinancement au sein des communes autonomes. Les raiffeisenistes suisses ont été très sensibles à l'honneur qui leur a été ainsi fait et qui a contribué à renouveler leur enthousiasme pour une cause éminemment sociale et patriotique.

De leur côté, les autorités cantonales comme celles de la ville de Saint-Gall ont rivalisé d'ardeur pour marquer leur communauté de sentiments par des messages de bienvenue et par des marques de sympathie justement appréciées. Des délégations de plusieurs organisations similaires de différents pays étrangers sont également venues apporter leurs compliments

à l'association sœur qui œuvre au même idéal de solidarité et d'entraide au service du prochain et pour le respect de la dignité humaine.

Le choix du samedi pour la grande journée de travail a, pour la seconde fois, favorisé la participation et l'on se réjouit que la tradition en soit bien établie. Malgré son excentricité, Saint-Gall a vu affluer plus de 2000 congressistes. Un tiers environ parmi eux arrivaient déjà le vendredi au rendez-vous, soit parce qu'ils tenaient à participer à l'assemblée annuelle de la Coopérative de cautionnement convoquée pour ce même jour à 17 h. 30, soit parce que la distance les empêchait d'arriver assez tôt au matin du samedi.

Dans l'ordre établi, le programme du Congrès s'est déroulé sans à-coup avec la précision coutumière, tout étant réglé comme du papier à musique et dans les moindres détails. Il faut bien avouer que l'organisation, du point de vue strictement pratique, n'en était pas facile, les possibilités de la ville en fait de logements surtout étant fort restreintes. Qu'on en juge en apprenant qu'il fallut décentraliser les congressistes dans les hôtels à tel point que le tiers à peine des participants furent logés à Saint-Gall même, tandis que les autres étaient hébergés dans 38 localités et centres touristiques des environs immédiats. Pourtant, tout se passa à la satisfaction générale, le bureau de renseignements fonctionnant en permanence au « Foyer Raiffeisen » pour permettre des mises au point utiles. Pour les congressistes, cette décentralisation ne fit qu'ajouter aux charmes du voyage, chacun pouvant pénétrer au cœur même du pays à la découverte des coins les plus enchantés de la Suisse orientale.

Dans la journée du vendredi déjà, la Direction et les Conseils de l'Union se réunissaient au siège central pour délibérer, en séance commune, sur les affaires administratives et passer en ultime revue le dispositif du Congrès avant sa mise en marche. Au soir de cette même journée, en une

agape toute fraternelle, la Direction centrale, entourée des hauts Conseils *in corpore*, recevait les représentants des autorités locales, des organisations économiques rurales et des autorités du secteur bancaire auxquels de délicats souhaits de bienvenue furent adressés par le directeur de l'Union, M. A. Edelmann. Le conseiller d'Etat saint-gallois, M. Emile Anderegg, y répondit avec une grâce toute charmante. Précisons ici que le haut Conseil fédéral avait annoncé la participation de son représentant pour la séance commémorative du lendemain. Mais le principal honneur de la soirée était réservé aux hôtes étrangers, délégués des organisations sœurs de huit pays différents. La présence de ces derniers et leurs messages devaient mettre la note internationale au Congrès qui réunit les tenants de l'idée universelle du crédit mutuel rural, idée qu'on avait vu sourdre d'Allemagne avant qu'elle ne se répandît dans toutes les parties du globe. Apportant un cachet pittoresque, ces hôtes d'honneur ont contribué à rehausser les différentes manifestations.

## Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Cette institution auxiliaire de l'Union qui trouve le témoignage de son utilité et de son importance dans le nombre important des affaires traitées, donc des services rendus, avait, une fois de plus, les honneurs du Congrès. En effet, les délégués des Caisses affiliées avaient été invités à assister à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi soir déjà, 21 juin, en lever de rideau des différentes manifestations prévues au programme. Plus de 300 délégués avaient tenu à répondre à l'appel, marquant ainsi leurs encouragements et leur reconnaissance aux dirigeants d'une organisation coopérative de cautionnement, œuvre d'utilité publique au premier chef, dont les services sont de plus en plus appréciés.

Le fait de pouvoir disposer d'une institution autonome de cautionnement sur des bases solides et parfaitement à même de remplir ses engagements, procure un sentiment de sécurité personnelle et d'indépendance particulièrement estimé. Les participants à cette 21<sup>e</sup> assemblée générale, à 17 h. 30, dans la grande salle de la Tonhalle, ont voulu extérioriser ce sentiment, ce que confirmera le déroulement des débats dans une atmosphère des plus sereines témoignant de la confiance totale régnant entre direction et Caisses affiliées. Un reportage complet de cette manifestation sera donné dans le prochain numéro de ce journal, de sorte que nous nous bornons, pour l'instant, à proclamer que les succès

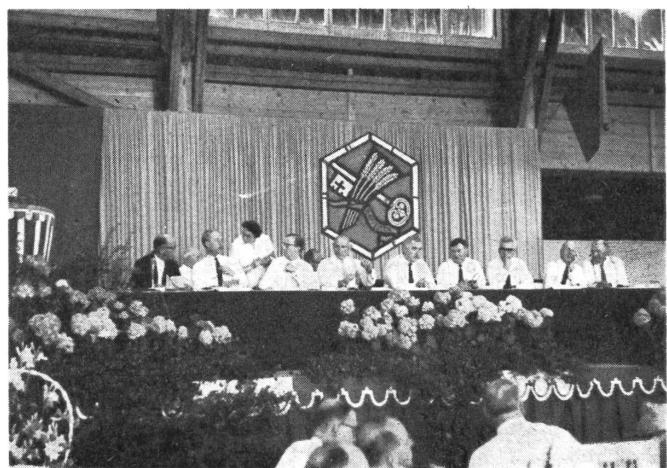
## Note de la rédaction

**Ce numéro comprend 28 pages. Il paraît comme numéro double de juillet-août. Le prochain paraîtra en septembre.**

**Ce numéro étant réservé spécialement au reportage des manifestations du 60e Congrès Raiffeisen suisse, nous nous excusons auprès de nos correspondants et lecteurs de devoir renvoyer à plus tard la parution de différents articles et comptes rendus tels ceux des assises des Fédérations genevoise et jurassienne et ceux d'assemblées ordinaires locales.**



pendant l'assemblée plénière du matin.



A la tribune

pendant la manifestation commémorative de l'après-midi.

enregistrés caractérisent le développement heureux de cette institution qui prend une place toujours plus prépondérante dans l'ensemble des organismes auxiliaires de l'Union.

En 1962, 30 nouvelles Caisses ont adhéré à la Coopérative de cautionnement, ce qui porte son effectif à 754 (auquel s'ajoute la Caisse centrale) sur les 1087 Caisses affiliées à l'Union. L'an dernier, cette coopérative a souscrit 760 nouveaux cautionnements pour une somme globale de 7,5 millions de francs, portant à 3280 les engagements en vigueur au 31 décembre 1962 pour un montant total de 23,7 millions. À ce

jour, c'est-à-dire au cours de ses 21 ans d'existence, elle a couvert 6493 prêts pour une somme globale de 49,5 millions.

Il est fort agréable de constater que le concours de notre Coopérative de cautionnement a déjà permis la création de maintes exploitations paysannes ou artisanales, qu'il a facilité à bon nombre de pères de famille l'édition financière supposable d'un chez-soi, cela par l'aisance et avantageuse obtention des crédits utiles. Emanation directe de la volonté stimulante de l'effort personnel et fruit de la coopération agissante, cette institution voit l'avenir lui sourire.

Le président de l'Union, M. Gall Eugster, docteur en médecine vétérinaire et ancien conseiller national, monte à la tribune alors que la liste des présences indique la participation de 683 Caisses affiliées représentées officiellement par 2026 délégués venus de tous les coins du pays. Il leur adresse la bienvenue en ces termes :

#### **Allocution d'ouverture du président de l'Union**

Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et l'agréable mission de vous souhaiter une cordiale bienvenue à l'occasion de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Comme nous fêtons aujourd'hui le 60<sup>e</sup> anniversaire de notre mouvement, nous avons pensé commémorer ce jour en vous invitant à Saint-Gall, siège de notre Caisse centrale. Durant des décennies, des hommes tels que les anciens directeurs Stadelmann et Egger, ainsi que Heuberger, hélas décédé, ont travaillé sans relâche au développement d'une œuvre dont notre économie nationale ne pourrait plus se passer. Les rapports que vont nous présenter ce jour MM. Schwager et Edelmann, actuels directeurs, vous donneront la certitude que les destinées de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel sont, à l'aube de la 7<sup>e</sup> décennie, confiées à des mains compétentes et sûres.

Le mouvement Raiffeisen intéresse avant tout les populations rurales. Il y a cent ans, le père Raiffeisen avait, à une époque de misère, implanté dans leur cœur l'idée d'une entraide mutuelle. Elle a germé, pris racine. Elle s'est ensuite étendue à toute l'Allemagne et aux pays voisins. En Suisse, il y a 60 ans, le curé Traber fondait les premières Caisses villageoises. Aujourd'hui, nous comptons près de 1100 Caisses réunissant plus de 130 000 membres. Mais le but que nous avait fixé le professeur Laur, secrétaire perpétuel de l'Union suisse des paysans : « A chaque village de notre chère Patrie, sa propre caisse », n'est encore qu'à moitié réalisé.

## **La 60<sup>e</sup> assemblée des délégués de l'Union Raiffeisen suisse**

Au matin du samedi 22 juin, les mandataires des 133 000 raiffeisenistes suisses sont tous au rendez-vous de Saint-Gall, pour y remplir leur mission officielle à l'assemblée plénière. Arborant fièrement leur coquille, ils portent sur leur physionomie la sereine tranquillité des messagers d'une bonne cause, consciente de l'acte solennel qu'ils vont accomplir.

Dès 10 heures, l'animation grandit dans les parcs ombragés qui conduisent aux abords de la Halle des Fêtes de l'Olma où les formalités de contrôle des procurations sont prestement liquidées avec remise des bulletins de vote. En un clin d'œil, la foule des délégués emplit la spacieuse salle agrémenté aménagée et richement décorée aux couleurs fédérales et cantonales. Les Romands et les Tessinois occupent les tables réservées munies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, dans leur langue, la lecture simultanée des rapports présentés en allemand et de suivre les péripeties du déroulement de l'ordre du jour.

Sur l'estrade, élégamment décorée de verdure et de fleurs, et où l'étendard fédéral encadré des armes Raiffeisen fait toile de fond, prennent place le président de l'assemblée, les membres des Conseils et de la Direction de l'Union entourant le représentant du Gouvernement cantonal saint-gallois, le conseiller d'Etat Albert Scherer. A la table d'honneur se rangent les hôtes de marque, les délégations étrangères, les invités, les représentants de la presse et de l'agence télégraphique suisse, que le président saluera tout à l'heure.

A 10 h. 30, l'imposante salle est occupée jusque dans ses derniers recoins, alors que la voix claironnante d'une mélodie patriotique, exécutée par le groupe d'élite de la Fanfare municipale de la ville de Saint-Gall, annonce l'ouverture de cette 60<sup>e</sup> assemblée annuelle ordinaire des délégués et impose un instant de recueillement dont l'atmosphère de solennité imprégnera sans défaillance les deux bonnes heures de débats.

Est-ce cependant bien nécessaire en cette période de haute conjoncture ? Certes oui ! Car l'idée de l'entraide par amour pour le prochain prend sa source dans la foi chrétienne ; elle gardera toujours sa valeur ! En cette période de prospérité, où l'argent, tel un fleuve, coule plus abondamment que jamais, où les villes se développent et où les industries étendent leurs ramifications jusqu'à la campagne, où les cinémas et les maisons-tours envahissent peu à peu nos villages et où les maisons de vacances parsèment nos collines et nos coteaux, l'idée Raiffeisen acquiert une nouvelle signification, car ce n'est pas que l'aspect du paysage qui change, mais aussi la mentalité du paysan. La mécanisation de l'agriculture, par suite de la pénurie catastrophique de main-d'œuvre, modifie sa façon de penser. Il sacrifie souvent tout son argent liquide pour acheter de coûteuses machines ; il se précipite même parfois dans des dettes pour remplacer d'une manière ou d'une autre les bras qui lui font défaut.

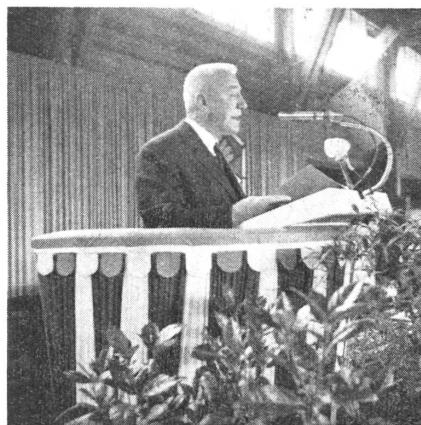
On encourage l'exploitation familiale, où femmes et enfants devraient suppléer au manque d'ouvriers et de domestiques. Elle seule serait encore capable de subsister. Mais l'exploitation familiale pourrait aussi devenir la victime de la réduction des heures de travail et de l'introduction de la semaine de 5 jours qui, de plus en plus, gagnent du terrain, lorsque les enfants en âge de gagner leur vie ne pourront plus résister à la tentation d'un salaire plus élevé et au désir de cesser eux aussi le travail plus tôt le soir.

Cette situation pénible et cette détresse morale de la population campagnarde imposent au mouvement Raiffeisen de nouvelles tâches, car nos Caisse ne sont pas seulement les piliers financiers des villages et des vallées, mais encore les collectionneurs des forces morales du paysan auquel elles apprennent à estimer davantage les satisfactions intérieures que lui procure son métier plutôt qu'argent et loisirs. Un esprit d'économie très poussé donne à la population rurale confiance en elle-même tout en assurant l'avenir des générations futures. Voici venu le moment d'en appeler à la volonté et à la ténacité, car le paysan et sa charrue restent une vision immuable et chaque génération récoltera ce qu'elle a semé.

C'est en souhaitant au mouvement Raiffeisen suisse d'avoir, au cours de la 7<sup>e</sup> décennie de son activité, la satisfaction et la joie de conduire notre population rurale, affermee dans sa conception morale, vers une Europe unie et plus consciente de sa mission, que je déclare ouverte la 60<sup>e</sup> assemblée générale.

\* \* \*

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais encore m'acquitter d'une pénible mission et adresser une parole de reconnaissance émue au regretté président de notre Conseil de surveillance, M. Sylvain Michel qui, comme vous le savez, nous a été brusquement enlevé par la mort le 20 février dernier à Zurich, sur le chemin du retour, après une séance de contrôle au siège de l'Union. Le défunt a admirablement servi notre cause, depuis l'éche-



Le président de l'Union, M. Gall Eugster.

lon le plus bas jusqu'au faîte de la hiérarchie. Il y a 31 ans, il participa à la fondation de la Caisse de crédit mutuel de Courtedoux, son village natal. Il en fut le président jusqu'à sa mort. En 1950, il est appelé à la présidence de la Fédération jurassienne des Caisse Raiffeisen ; En 1952, il entre dans le Conseil de surveillance de notre Union. Il en devient le président en 1960, à la mort du conseiller national Alban Muller. A tous les degrés du mouvement Raiffeisen, Sylvain Michel a accompli de grandes choses. Il a consacré toutes les forces de sa riche nature et sa vaste expérience dans les questions administratives aux tâches qui lui étaient confiées. Son activité au sein du mouvement Raiffeisen, qui lui fut un vrai besoin, était toute vouée au service du prochain. La conscience professionnelle, l'exactitude, la ponctualité et la servabilité de cette forte personnalité marquèrent profondément son passage tant à la Caisse de crédit mutuel de sa localité qu'à la Fédération jurassienne et à la présidence du Conseil de surveillance de notre Union. Suivre ses traces constitue notre plus belle preuve de reconnaissance et de sincère remerciement.

Je voudrais associer à cet hommage au défunt également tous les collaborateurs des coopératives Raiffeisen locales déçus depuis la dernière assemblée des délégués. Honorons leur mémoire en observant une minute de silence.

\* \* \*

Un grand nombre d'invités de marque de la Suisse et de l'étranger nous honorent de leur présence à l'occasion de notre 60<sup>e</sup> assemblée générale. Nous les saluerons tous individuellement cet après-midi, lors de l'assemblée commémorative. Nous leur souhaitons d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue parmi nous. Nous adressons toutefois dès maintenant un salut tout particulier au conseiller fédéral Roger Bonvin qui prendra la parole cet après-midi et au conseiller d'Etat Albert Scherrer, chef du département des finances du canton de Saint-Gall. M. le conseiller fédéral, notre joie est grande de pouvoir compter sur votre présence en ce jour. Nous nous réjouissons aussi que le canton de Saint-Gall, dont le chef-lieu abrite le siège de notre Union, ait bien voulu se faire représenter en la personne de son

ministre des finances. Qu'il soit le bienvenu parmi nous. Aussi, est-ce un honneur pour moi que de donner maintenant la parole au conseiller d'Etat Albert Scherrer.

### Message du Gouvernement cantonal saint-gallois

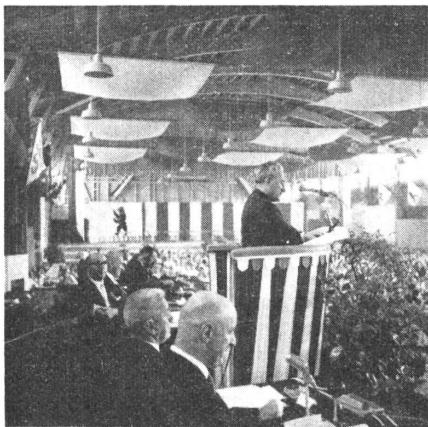
C'est pour moi un insigne honneur et un réel plaisir de pouvoir vous transmettre, à l'occasion de votre assemblée commémorative, le salut et les vœux des autorités de la ville et du canton de Saint-Gall. Je m'accorde de cette mission avec d'autant plus de joie et de cordialité que je suis à même de vous apporter davantage que le mandat officiel dont je suis revêtu, puisque c'est une part de l'héritage Raiffeisen que j'ai reçu de Bichelsee, le Rütti de votre mouvement national. En effet, mon grand-père maternel, le maître-méunisseur Jean-Baptiste Eisenring, de son vivant domicilié à Itaslen près de Bichelsee, était au nombre des membres fondateurs de la première Caisse viable que le curé Traber créa en Suisse. Il œuvra d'ailleurs de longues années durant au sein du Conseil de surveillance. Son plus jeune fils, mon oncle, est depuis 20 ans président de la Caisse Raiffeisen de Homburg, village natal du curé Traber. Quant à moi, ma fonction m'a poussé vers la concurrence, ce qui ne m'empêche pas pourtant d'entretenir, par le truchement de la Recette cantonale, d'agrables relations d'affaires avec votre Caisse centrale.

Le fait d'avoir choisi Saint-Gall pour y tenir vos assises annuelles est un geste qui n'a pas manqué d'être apprécié par la Municipalité et le Gouvernement. Il est vrai que la ville de Gall était bien le lieu prédestiné pour y organiser votre manifestation commémorative car, si l'Union fête aujourd'hui ses noces de diamant, la ville de Saint-Gall, elle, est à même de fêter son jubilé en tant que cité raiffeiseniste, puisqu'elle abrite votre administration centrale depuis 50 ans.

Tant la ville que le canton de Saint-Gall ont, de tout temps, donné au mouvement Raiffeisen suisse des hommes dont la forte personnalité et l'œuvre ont présidé de manière décisive aux destinées de votre organisation nationale.

Je nommerai seulement deux des présidents de l'Union qui ont administré pendant un demi-siècle l'héritage du fondateur avec un soin jaloux : feu le syndic Joseph Liner, d'Andwil (1912-1940) et le conseiller national Gall Eugster, de Mörschwil, qui depuis 1940 assume avec distinction la présidence de l'Union. Je citerai également les directeurs Joseph Stadelmann, grand organisateur et entrepreneur de l'édifice, feu Jean Heuberger, orateur doué et grand propagandiste de l'idéal Raiffeisen, Ignace Egger, travailleur infatigable, Paul Schwager, financier averti et Arnold Edelmann, commentateur érudit de l'histoire du mouvement.

Il me plaît tout particulièrement de féliciter le directeur Joseph Stadelmann qui fête lui aussi son jubilé d'or en tant que pionnier raiffeiseniste. N'a-t-il pas



Le conseiller d'Etat saint-gallois,  
M. Albert Scherrer.

requis, il y a 50 ans, des mains du curé Traber, la gérance de votre Union qu'il a marquée de sa forte personnalité par une administration avisée ? Bien qu'ayant confié les charges de la direction à des forces plus jeunes, ce lutteur acharné ne s'accorde aucun repos, malgré ses 78 ans.

Je m'associe à vous pour souhaiter que le directeur Stadelmann soit en mesure de vous faire profiter longtemps encore de la richesse de son expérience, de la sagesse de son jugement, de sa volonté inébranlable et de la chaleur de son cœur.

L'essor enregistré par les Caisses Raiffeisen suisses et leur centrale au cours de ces 60 années est remarquable. 1087 Caisses comptant quelque 133 000 sociétaires, avec un bilan global de 2,4 milliards de francs, affiliées à une Union centrale qui affiche de son côté une somme de bilan d'un demi-milliard de francs : ce sont là des chiffres imposants. Pourtant, la structure du mouvement Raiffeiseniste n'est pas la synthèse de la matière, mais le résultat issu de la réalisation d'un idéal sur lequel repose toute l'organisation et qui lui dicte sa voie à suivre. Ce facteur éthique auquel les Caisses Raiffeisen sont étroitement liées est parfaitement illustré par le paragraphe des statuts-types des Caisses. En effet, le but de la Coopérative y est précisé comme suit : « développer l'épargne et le crédit populaire selon les principes chrétiens, promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social de ses sociétaires et de leurs familles, en un mot servir la communauté villageoise ».

La mission des Caisses c'est d'œuvrer selon les lois de la morale chrétienne et sous le signe de l'amour du prochain, de faire rayonner sur la population rurale un esprit de solidarité active tel que chacun, individuellement, trouve tout naturel de mettre la totalité de ses biens à la disposition de la collectivité pour permettre aux moins fortunés d'améliorer leurs conditions d'existence grâce à l'entraide. Ces aspirations fixent précisément aux Caisses Raiffeisen un but supérieur à celui qui est dévolu aux autres caisses d'épargne et de crédit. Et c'est dans la réalisation de cet idéal commun, confié à une gérance commerciale et objective, que réside le secret du succès. Vous avez

réussi ce tour de force d'associer la rentabilité à l'utilité publique. Je dois toutefois vous prier de ne pas interpréter l'expression « utilité publique » qui m'est tout simplement venue à l'esprit dans le sens de la loi fiscale, ce qui pourrait inciter votre Union à revendiquer une exonération d'impôts. Vous comprendrez aisément que je ne tiens pas à perdre un contribuable aussi intéressant que votre Caisse Centrale.

Au nom du Gouvernement saint-gallois, je ressens le besoin de remercier votre organisation

- non seulement, et pourtant pas en premier lieu, de ses prestations fiscales,
- mais avant tout des précieux services qu'elle rend à l'économie suisse par la diffusion de l'esprit d'épargne en une période qui, dans ce secteur, souffre de toute évidence d'une situation déficitaire,
- de sa propagation de l'idée d'entraide à une époque où l'on est enclin à tout attendre de l'Etat,
- de sa culture de l'esprit de solidarité à un moment où les coeurs manquent le plus de chaleur.
- de ses prestations au service des populations rurales qui, aujourd'hui aussi et peut-être plus que jamais, se doivent de pouvoir disposer de capitaux à des conditions avantageuses afin de faire face aux exigences accrues du moment.

Puissiez-vous, Messieurs, vous sentir à l'aise à Saint-Gall et puiser ici aux sources mêmes du raiffeisenisme, les forces nouvelles qu'exige la poursuite de votre noble mission.

Se réjouissant de la sympathie et de l'intérêt que manifestent les autorités cantonales et communales à l'égard de l'activité des Caisses Raiffeisen et de leur Centrale, le président Eugster remercie chaleureusement le conseiller d'Etat Scherrer et l'assure que notre Union se sent bien chez elle à Saint-Gall. Il fait des vœux pour la continuation d'une étroite et féconde collaboration avec les autorités du pays.

\* \* \*

Ce digne prélude écoulé, on passe aux actes conformément à la suite établie de l'ordre du jour qui rappelle tout d'abord la

### Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence de l'assemblée échoit au président de l'Union, M. Gall Eugster, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Grawehr, docteur en droit, et Froidevaux, fondé de pouvoir, du secrétariat de l'Union. MM. Séchaud, sous-directeur, Pellandini et Grunig, réviseurs, fonctionnent comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination

de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. Urbain Zufferey, président de la Fédération du Valais romand, Chippis,
2. M. Pietro Pianta, président, Brusio (Tessin),
3. M. Fridolin Eisenlohr, président, Gossau (Saint-Gall),
4. M. Linus Haener, président, Balsthal (Soleure).

### Rapport sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse et sur l'activité de l'Office de révision

*Le directeur Edelmann*, docteur en droit, chef de l'Office fiduciaire et de révision de l'Union suisse, monte à la tribune pour la présentation de son rapport.

L'année 1962 coïncide avec le 60<sup>e</sup> exercice de notre Union. Pour l'ensemble des Caisses Raiffeisen, elle se caractérise par une augmentation de bilan particulièrement brillante. Affichant la progression record de 241 millions de francs, ce qui représente un élargissement de 11,1 %, contre 10,1 % en 1961 et 8,1 % en 1960. Sur quoi repose cet accroissement massif ? A raison de 93 %, sur une augmentation des dépôts du public, autrement dit des secteurs de l'épargne, des comptes de dépôts, des placements obligataires et des avoirs en compte courant. Les fonds propres y participent avec 3 %, alors que le solde de 4 % est revendiqué principalement par l'accroissement des crédits en provenance de la Caisse centrale. Ces avances se sont élevées à 24,5 millions et représentent 1 % du bilan général de toutes les Caisses. Déduction faite des avances sur les dépôts à terme des Caisses, les crédits en blanc accordés aux institutions affiliées s'élèvent à 2 millions en chiffre rond, soit à 1 % du bilan global. Ce poste illustre bien à quel point les Caisses Raiffeisen, poursuivant une saine politique financière, s'efforcent de limiter leur activité d'investissements aux possibilités que leur offrent leurs disponibilités, sans vouloir traiter des affaires à tout prix par un gonflement artificiel de leurs passifs. Cette constatation doit être mise en évidence.

Cette augmentation remarquable de 224 millions des dépôts du public témoigne en premier lieu de l'esprit d'épargne particulièrement développé des divers milieux de nos populations rurales. Il est vrai qu'en cette période de haute conjoncture, dont bénéficie actuellement toute notre économie nationale, la pratique de l'épargne se concrétise aussi par des résultats sensiblement plus élevés. Il ne faut toutefois pas méconnaître pour autant que le rendement de l'activité économique, à la campagne, est davantage sujet aux fluctuations, que ce soit la production agricole tributaire des conditions météorologiques, ou le petit et moyen artisanat avec ses possibilités limitées d'adaptation à la spirale des salaires et son besoin massif de capitaux qu'exigent



Le directeur de l'Union suisse,  
M. Arnold Edelmann.

la rationalisation et la mécanisation. Pourtant, le manque de main-d'œuvre oblige la paysannerie et l'artisanat rural à pousser la motorisation dans une mesure qui, dans bien des cas, s'opère aux dépens du rendement. De nombreux capitaux, qui étaient autrefois considérés comme des dépôts d'épargne à long terme, servent aujourd'hui à l'acquisition de machines.

Compte tenu de ces investissements accrus, la formation de capitaux d'épargne affichée par les Caisse Raiffeisen, en 1962, prend une signification plus importante encore. Aussi, ne pouvons-nous que rendre hommage à cette manifestation active de l'esprit d'économie et relever, avec une satisfaction non dissimulée, qu'en Suisse également — à l'étranger c'est le cas depuis longtemps déjà — l'Etat est enfin sur le point d'encourager cette volonté d'épargne du peuple par une politique fiscale appropriée. En effet, nous nous sommes plu à constater qu'ensuite de diverses interpellations aux Chambres fédérales, cette idée semblerait en voie de réalisation tant sur le plan fédéral que dans certains cantons. Ce serait bien, à l'heure actuelle, l'une des mesures conjoncturelles les plus indispensables à prendre pour arriver à ce que notre économie qui, l'an dernier, a dû faire appel, comme nous le savons, à 2 milliards de capitaux étrangers pour financer les investissements, soit au moins, dans ce domaine, capable de subvenir à elle-même.

Dans une proportion moindre, quoique loin d'être insignifiante, l'augmentation des dépôts du public auprès de nos Caisse n'est pas la résultante de la formation de capitaux d'épargne à proprement parler, mais le produit de ventes de terrains. En Suisse, de plus en plus, l'évolution du prix des terres prend des proportions inquiétantes, ceci non seulement dans les villes et les banlieues, mais aussi dans les régions typiquement rurales, où les prix qui se paient ne sont plus du tout en rapport avec les possibilités de rendement de l'exploitation. Puisse l'amour de la terre dissuader ces propriétaires, souvent inconscients du privilège qu'ils détiennent, d'échanger l'héritage sacré légué par les ancêtres contre un vil argent, futé en grande quantité, qui ne remplacera jamais le patrimoine ainsi sacrifié !

Cet apport massif d'argent frais nouvellement confié aux Caisse Raiffeisen leur permet de satisfaire dans une large mesure les besoins de capitaux de l'économie rurale. Ainsi, l'augmentation nette des prêts et crédits consentis s'est élevée à 175 millions de francs. De ce montant, 128 millions reposent sur l'accroissement des avances hypothécaires qui atteignent de ce fait 1489 millions ou le 62 % des actifs. Le compartiment qui note l'élargissement proportionnel le plus important est celui des prêts et crédits aux communes et autres corporations de droit public. Il a, en effet, progressé de 14,5 % pour atteindre 169 millions de francs. Ce regain d'activité est motivé par la réalisation de nombreux projets tels que la construction de routes et de bâtiments scolaires, travaux d'adduction et d'épuration des eaux, etc., ainsi que par la reconnaissance accrue des avantages que procure le trafic financier avec la Caisse locale de plus en plus considérée, dans bien des endroits, comme un contribuable à ne pas dédaigner.

Dans leur activité de crédit, les Caisse Raiffeisen sont spécialisées dans l'octroi de prêts hypothécaires sur des immeubles agricoles et de caractère artisanal, sur des bâtiments locatifs, cette dernière catégorie étant représentée à raison de 3/4 à 4/5 par des maisons familiales. Elles accordent en outre les crédits d'exploitation nécessaires à l'agriculture et à l'artisanat, ainsi que plusieurs milliers de petits prêts destinés à des acquisitions d'usage courant, au paiement des frais de médecin, aux besoins saisonniers, etc., sans oublier les avances aux communes et corporations de droit public, coopératives agricoles, etc. Je crois être en mesure d'affirmer que nos Caisse n'ont pas pris part à la course aux investissements qui a provoqué la surchauffe de la conjoncture.

Si les 24 Caisse Raiffeisen dont la somme de bilan dépassait 10 millions de francs — elles furent au nombre de 33 au 31 décembre 1962 — signèrent également la convention avec la Banque nationale suisse concernant la limitation des crédits, c'est bien pour manifester leur volonté de soutenir les efforts entrepris par les autorités supérieures. Ladite convention ne manque pas d'entraîner, pour ces Caisse, certaines restrictions qui sont difficilement admises lorsqu'on voit avec quelle frénésie l'on construit, même dans les communes rurales ou dans les banlieues, des bâtiments de tous genres, jusqu'à des maisons-tours, alors que souvent le financement d'une maison familiale doit être écarté afin de rester dans les modestes limites de crédits autorisées. Les restrictions découlant de la convention seraient acceptées avec moins d'amertume, si les nombreux gros bailleurs de fonds, tels que les compagnies d'assurance, les caisses de prévoyance et tout spécialement les Fonds de placements étaient aussi assujettis aux dispositions qui lient les banques. Quant à savoir si les commissions cantonales des constructions — pour autant qu'elles soient constituées — seraient à même d'intervenir en vue d'em-

pêcher la réalisation de certains projets, cela paraît bien problématique.

De l'augmentation de bilan précitée, 61 millions sont venus renforcer les disponibilités en caisse et en compte de chèques postaux, ainsi que les avoirs des Caisse à l'Union. Ces dernières disposent ainsi d'une excellente liquidité qui dépasse le double du minimum exigé par la loi.

Le compte d'exploitation des Caisse Raiffeisen traduit le rendement diminué de l'exercice écoulé. Face à l'augmentation de 11,1 % de la somme des bilans, celle affichée par les intérêts actifs est de 10,9 %, alors que les intérêts passifs sont de 11,2 % supérieurs à ceux de l'année précédente. Le bénéfice net est ainsi de fr. 6 413 000.—, notant un élargissement de fr. 455 000.— par rapport à 1961, ou de 7,6 % seulement. Alimentés par l'excédent intégral d'exploitation, les réserves s'élèvent à 98 millions, portant les fonds propres de toutes les Caisse à 122 millions de francs.

En guise de conclusion, nous pouvons déclarer, en tant qu'Office de révision reconnu par la loi fédérale sur les banques, que les bilans des Caisse Raiffeisen sont intacts. Au terme de son 60<sup>e</sup> exercice, le mouvement Raiffeisen suisse s'affirme, avec ses 1087 Caisse affiliées et ses 133 000 membres, en tant qu'organisation d'entraide autonome, reposant sur des bases matérielles solides, et ayant toujours maintenu vivant l'idéal qui animait déjà ses fondateurs, la volonté de servir le prochain.

Je remercie tous ceux qui, l'an dernier, nous ont permis d'atteindre un aussi brillant résultat et de telles prestations de services. Ma gratitude va tout particulièrement aux quelque 10 000 membres des Comités de direction et des Conseils de surveillance, caissières et caissiers, pour la gérance avisée et consciente des Caisse. La situation enviable du mouvement au terme de cette 6<sup>e</sup> décennie nous permet d'envisager avec confiance un nouvel et heureux essor au profit de l'évolution économique et sociale de nos chères populations rurales.

## Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1962

*Le directeur P. Schwager* prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation des comptes et bilan, du compte de profits et pertes de 1962 et de son rapport sur l'activité de la Caisse centrale.

Autant que faire se peut, je désire, lors de l'exposé de mon rapport, ne pas trop vous ennuyer par la lecture de nombreux chiffres. Mais étant donné qu'aujourd'hui nous assistons au 60<sup>e</sup> Congrès, il me paraît tout de même indiqué de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les dix dernières années. Je me permets donc de vous prier de bien vouloir prendre votre carte de participant et de l'ouvrir aux pages 11, 12 et 13. Sur ces pages figurent les chiffres du bilan et du compte

de profits et pertes. En ce qui concerne le *bilan*, vous constatez que le chiffre de 500 millions a été atteint. De ce fait, la Caisse centrale figure maintenant parmi les 25 banques suisses qui affichent un chiffre de bilan dépassant 500 millions. Nous avons donc avancé d'un rang. Il y a dix ans, lorsque vous vous trouviez aussi à Saint-Gall, le bilan de la Caisse centrale atteignait 228 millions. Il a donc plus que doublé au cours de cette décennie, plusieurs facteurs ayant contribué à cet élargissement rapide. L'impulsion décisive provient du développement de vos Caisse. La preuve en est donnée par vos avoirs à la Caisse centrale, qui s'élevaient en 1952 à 178 millions pour atteindre 420 millions à fin 1962.

Le fort afflux de capitaux a eu naturellement sa répercussion parmi les *actifs* du bilan. A fin 1962, nous disposions de 52 millions de francs sous forme de capitaux liquides disponibles immédiatement ou à court terme. Il s'agit des positions du bilan désignées par « Caisse, avoirs en banque à vue et autres avoirs en banque ». A fin 1952, toutes ces positions atteignaient ensemble 16 1/2 millions. Notre capacité de paiement n'est pas restée en arrière, bien au contraire, elle a suivi l'évolution et s'est même améliorée. Elle suffirait encore si les avoirs en banque étaient de 5 à 10 millions inférieurs. Il est toutefois toujours très difficile, principalement en décembre, d'estimer plus ou moins justement les besoins d'argent, car, le plus souvent, nous ne savons pas comment vont évoluer les versements et les retraits de vos Caisse. Il s'agit d'envisager toutes les possibilités, même si nous courrons le risque d'avoir finalement une réserve de capitaux liquides un peu trop élevée. Etant donnée l'extension dont jouit maintenant notre organisation, nous avons parfois, dans un mois, des variations de besoins d'argent de 10 à 15 millions. Pour faire face à ces mouvements de fonds imprévisibles, nous nous devons d'être continuellement prêts à satisfaire aux fortes exigences des Caisse même si elles devaient se répéter pendant plusieurs mois.

Les autres positions de l'actif ont également suivi l'évolution de la somme de bilan, dans des proportions plus ou moins fortes. Les crédits aux Caisse affiliées s'élèvent à près de 25 millions. Il y a dix ans, ils atteignaient 13 1/2 millions.

L'inventaire du portefeuille des effets de change a plus que doublé au cours de ces dix dernières années. Il est de 19 millions alors qu'il n'était que de 6,2 millions à fin 1952. La forte progression provient en majeure partie de l'accroissement sensible des bons du trésor de la Confédération qui, à fin 1962, représentaient un montant de fr. 6 750 000.— alors qu'à fin 1952 nous n'en détenions que pour fr. 1 000 000.— Au 31 décembre dernier, notre portefeuille aurait été plus substantiel encore si quelques jours avant la fin de l'année nous n'avions pas réscompté, par mesure de précaution et pour nous assurer une liquidité suffisante, auprès de la Banque nationale suisse pour

8 millions de bons du trésor de la Confédération.

En ce qui concerne les comptes courants débiteurs avec et sans garantie, ainsi que les avances et prêts à termes gagés que je ne tiens pas à différencier, étant donné qu'ils englobent les mêmes catégories de débiteurs, il s'agit de prêts et crédits accordés à des entreprises et à des particuliers, contrairement aux avances aux Caisse affiliées, banques et communes. Toutes ces positions réunies atteignaient, à fin 1962, 24 millions en chiffre rond contre 5 millions seulement à fin 1952. Ce compartiment des prêts et crédits affiche un élargissement massif, la créance totale étant cinq fois plus élevée qu'il y a dix ans. Au cours des années, il nous a été possible de nouer et d'élargir maintes relations précieuses. Le secteur des crédits de construction a lui aussi subi une importante extension. Ces dernières années, nous avons continuellement une centaine de crédits de construction en exploitation.

L'accroissement des avances en compte courant et prêts aux corporations de droit public est aussi réjouissant. Comme vous pouvez le voir dans le bilan, ce poste atteint environ 42 millions.

A fin 1952, il ne s'élevait qu'à 12,6 millions. La progression pour 1962 seulement est de fr. 11 700 000.— en chiffre rond. Il s'agit là de l'élargissement le plus fort enregistré jusqu'à maintenant. Il reflète clairement les gros besoins de crédits affichés actuellement par les communes. Le montant total de ce portefeuille de 42 millions se répartit sur 207 communes et associations de droit public de la Suisse entière.

Nous sommes aussi satisfaits de l'évolution des hypothèques. Leur inventaire de fr. 144 675 000.— n'atteint pas, il est vrai, le double de celui qui figurait au bilan de 1952. A cette époque-là, il s'élevait à 77 millions. L'élargissement pour 1962 est d'environ 14 millions, augmentation jamais atteinte jusqu'ici. Sans la convention concernant la restriction des crédits, l'accroissement des hypothèques aussi bien que des prêts aux communes serait encore plus élevé. Cela peut sembler être une ironie que d'afficher, justement au cours de l'année qui vit l'entrée en vigueur de la convention, les plus fortes augmentations dans les secteurs des prêts aux communes et des prêts hypothécaires. La raison est la suivante : Lors de l'entrée en vigueur de la convention, nous étions engagés par de très importantes promesses de prêts et crédits. Afin d'éviter que cet engagement ne croisse trop fortement, nous avions appliqué, déjà quelques mois avant l'entrée en vigueur de la convention, une retenue dans l'octroi de crédits. Du reste, notre Caisse centrale est restée dans les limites de la convention. Du moment que nous avions donné notre signature, la voie à suivre nous était dictée. Le respect des restrictions de crédit nous a coûté quelques sacrifices, comme ce fut d'ailleurs le cas pour certaines de vos Caisse. Mais nous ne saurions oublier que la Banque nationale suisse a proposé cette convention

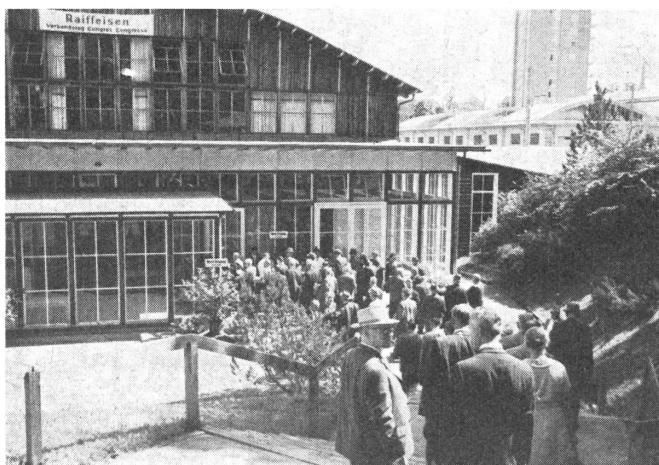
dans l'intérêt du pays tout entier, tout en visant à sauvegarder autant que possible la valeur de l'argent.

L'an dernier à nouveau, le portefeuille des fonds publics et titres a augmenté et ceci de 22 millions environ. Comme vous le savez, notre Caisse centrale garantit la liquidité de l'ensemble de l'organisation Raiffeisen. Par conséquent, au fur et à mesure de l'élargissement des bilans des Caisse, nous nous devons de renforcer continuellement nos placements qui, selon les prescriptions de la loi sur les banques, sont reconnus comme actifs facilement réalisables. Nous préférerions naturellement pouvoir utiliser ces capitaux pour l'octroi de prêts et crédits, mais ces aspirations sont limitées pour le moment par la convention précitée.

Dans le compte de *profits et pertes*, à part une seule position, tous les autres postes affichent un accroissement. Le secteur des frais de bureau, ports, téléphones, etc., est le seul qui, pratiquement, est resté sur les positions précédemment acquises. On ne peut guère s'attendre à ce que ce poste continue à être stationnaire, aussi réjouissant que cela serait. Comparé à l'année précédente, les frais généraux ont augmenté, en revanche, de pas moins de fr. 303 000.— Il est vrai que les recettes provenant des émoluments de révision se sont accrues également de fr. 60 000.— Après déduction de cette somme, les dépenses supplémentaires restent malgré tout de fr. 243 000.— en chiffre rond. Je puis certainement me dispenser de vous faire un long commentaire sur les raisons de cette augmentation qui, actuellement, sont pour ainsi dire les mêmes pour toutes les entreprises. Le total des frais généraux pour l'année faisant l'objet de ce rapport s'élève à fr. 2 138 000.— En 1952, il atteignait fr. 1 170 000.—

Y compris le solde reporté de l'année dernière, le compte de profits et pertes présente un solde de fr. 1 128 570.— Comparé à l'année précédente, le rendement est supérieur de fr. 37 807.64. C'est intentionnellement que je dis « rendement » et non « bénéfice », car celui-ci n'est en grande partie rien d'autre que l'intérêt que nous devons à vos Caisse, sur les parts sociales de l'Union. Normalement, on devrait aussi déduire d'abord un intérêt approprié pour les réserves avant de parler de « bénéfice ».

Bien que le rendement soit resté pratiquement le même que l'année précédente, nous vous proposons la réduction de 4 1/2 à 4 % de l'intérêt des parts sociales. Il y a deux raisons qui nous poussent principalement à demander cette diminution. Au cours de mon exposé, vous avez pu vous rendre compte que le bilan de la Caisse centrale augmente continuellement. En 1960 l'élargissement fut de 40 millions, en 1961 de 50 millions et en 1962 même de 61 millions. Au fur et à mesure de l'élargissement du bilan, les réserves devraient être, elles aussi, alimentées plus fortement. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de verser aux réserves non pas fr. 400 000.— mais fr. 450 000.— Cela représente à peine



On se presse à l'entrée de la Halle des Fêtes de l'OLMA.



La parole est à l'orchestre « Pro Musica ».

1 % du chiffre du bilan. Notre but doit être d'arriver à l'avenir à alimenter chaque année les réserves de fr. 500 000.—

La seconde raison qui justifie cette baisse du taux de l'intérêt à servir aux parts sociales est la nécessité urgente d'alimenter plus fortement la réserve de construction. Comme vous l'avez déjà entendu lors d'exposés antérieurs, nous nous trouvons au-devant de travaux de construction urgents. Peut-être qu'hier ou aujourd'hui vous avez jeté un coup d'œil au bâtiment administratif de l'Union. Vous aurez sans doute conclu que l'Union n'est guère logée somptueusement. Ce n'est d'ailleurs pas ce que nous voulons. Toutefois, le développement constant de l'organisation exige d'une façon impérieuse davantage de place. Cette dernière sera obtenue par une nouvelle construction à la place du bâtiment actuel. Nous nous occupons depuis longtemps de la réalisation d'un projet. Jusqu'à maintenant, nos efforts ont échoué parce que le service des constructions de la ville n'est pas du même avis que nous. Nous ne perdons pas toutefois espoir de voir un jour se réaliser nos désirs qui ne sont vraiment pas extravagants. Dans tous les cas, au cours de ces prochaines années, nous devrons penser à alimenter plus fortement notre réserve y relative. Pour ces différentes raisons, je vous prie de bien vouloir donner votre accord à la répartition proposée du bénéfice, dans le sens d'une réduction de l'intérêt des parts sociales à 4 % et, en revanche, d'une augmentation de fr. 50 000.— du versement aux réserves.

Permettez-moi de terminer mon rapport concernant les comptes annuels par quelques brèves remarques sur la situation du marché des capitaux et le secteur des taux d'intérêt. Il y a deux ou trois mois, on craignait un resserrement général aigu du marché de l'argent et des capitaux. Sans aucun doute, il se serait produit si, par suite d'un hiver long et rigoureux, les secteurs de la construction et de l'artisanat n'avaient été complètement arrêtés pendant des semaines. Pendant ce temps-là, les besoins de paiement ont été passablement réduits. En revanche, au cours des quatre dernières semaines, on a pu toutefois constater que toute l'économie

avait repris son élan et que les besoins d'argent augmentaient fortement. Probablement que la demande de fonds ira en s'accroissant encore jusqu'en octobre ou novembre, ce qui fait que l'argent et les capitaux seront recherchés. Mais je ne crois pas à une pénurie aiguë. Pour tous les projets qui seront encore menés à chef cette année, il devrait y avoir suffisamment d'argent et de capitaux à disposition.

Dans le domaine des taux d'intérêt, c'est toujours celui des placements hypothécaires qui a le plus d'importance, mais il y a lieu de faire une différence entre le taux des anciennes et celui des nouvelles hypothèques. Pour les anciennes avances en 1<sup>er</sup> rang sur des maisons d'habitation ou domaines agricoles, le taux actuel de 3 3/4 % restera en vigueur pour toute l'année 1963. Il sera également maintenu pour les nouvelles hypothèques sur domaines agricoles, maisons familiales de confort moyen et constructions à buts sociaux. En revanche, pour les nouvelles avances hypothécaires de 1<sup>er</sup> rang sur des maisons familiales à prix élevé, bâtiments à caractère artisanal et autres constructions de ce genre, il faut compter de plus en plus avec du 4 %. A mon avis, un taux de 4 % est supportable pour l'artisanat, alors que les particuliers qui peuvent se faire construire une maison familiale de fr. 200 000.— et plus, n'ont aucune raison de se plaindre.

J'arrive ainsi à la fin de mon rapport et je vous remercie de votre attention.

### Rapport et propositions du Conseil de surveillance

Ce rapport a été rédigé par le président décédé, M. Sylvain Michel, ancien député-maire à Courtedoux (Jura). Il est présenté par le membre romand du Conseil de surveillance, M. René Jacquot, conseiller national à Bramois (Valais). Le nombre des appareils-écouteurs n'étant pas suffisant pour en garnir les tables occupées par les délégués de langue allemande, le rapport sera lu ensuite et dans cette langue, par un autre membre de ce Conseil, M. Rodolphe

Hottinger, président de la Caisse de Davos-Frauenkirch (Grisons).

Agissant en sa qualité d'organe de contrôle, le Conseil de surveillance de l'Union, en collaboration avec la Société fiduciaire et de Revision S.A. REVISA, a procédé à un examen sévère du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1962. Divers contrôles et revisions ont été également opérés en cours d'année. La direction nous a soumis tous les documents utiles et nous a obligamment donné tous les renseignements demandés.

Le contrôle formel a révélé la parfaite conformité du bilan et du compte d'exploitation avec les livres et les extraits récapitulatifs. Le contrôle matériel n'a également donné lieu à aucune réclamation.

Je puis déclarer, au nom du Conseil de surveillance, que le bilan est absolument sincère, qu'il ne contient aucune position artificiellement embellie et que tout est en ordre à la Caisse centrale. Aucun risque évident n'a été relevé. La revision de la Caisse centrale, effectuée à l'improvisée, a également révélé la concordance parfaite de l'encaisse avec le solde donné par les livres.

La somme du bilan a progressé de plus de 61 millions, si bien que le chiffre du bilan dépasse les 500 millions, soit exactement fr. 501 804 706.22.

A l'*actif*, les placements hypothécaires atteignent un montant de 144 675 818 fr. 95. Enfin, les fonds publics et titres représentent, parmi les actifs du bilan, le poste le plus élevé puisque l'inventaire atteint fr. 190 510 037.—. On peut dire qu'il n'y a en Suisse que peu de banques qui aient un inventaire de fonds publics et titres aussi élevé que celui de l'Union. Ceci est une nécessité afin de satisfaire suffisamment aux prescriptions légales sur la liquidité. Cette proportion est absolument saine et répond au véritable caractère de notre Caisse centrale.

Les fonds publics et titres sont de premier choix et très prudemment inventoriés. Les créances hypothécaires sont bien réparties sur un grand nombre de comptes de petite et moyenne importance. L'octroi des prêts se fait selon des principes bien expérimentés et le service ponctuel des

intérêts prouve que l'on a affaire avec des débiteurs sélectionnés.

Au passif, les avoirs des Caisses affiliées à vue et à terme constituent ensemble une somme impressionnante de 420 602 390 francs, atteignant ainsi une progression de fr. 57 419 870.—. Digne de remarque est également l'augmentation des dépôts directs du public à la Caisse centrale en caisse d'épargne, en comptes de dépôts, en obligations, dépôts qui se montent au total à plus de 49 millions.

Le résultat du compte de profits et pertes est à considérer comme favorable. En dépit de l'augmentation des impôts, entretien des immeubles, amortissements, augmentation du personnel, réajustement des salaires, etc., le bénéfice est supérieur de fr. 37 807.64 à celui de l'année précédente.

La liquidité est excellente et satisfait largement aux exigences légales. La capacité de paiement est en bon rapport avec les besoins effectifs et la structure de notre Union. Avec un sens aigu des réalités, le directeur Schwager sait déterminer le degré de liquidité qu'exigent les circonstances et y subordonner la politique de crédit.

En résumé de ce qui précède et d'une manière générale, je puis déclarer, au nom du Conseil de surveillance, que la Centrale est dirigée avec prudence et conscience selon des principes éprouvés.

C'est pour moi un agréable devoir de remercier le Conseil d'administration pour son fructueux travail et tout spécialement son président, M. Eugster, pour la compétence avec laquelle il assume la haute direction de l'Union. Comme président du Conseil de surveillance, j'exprime également ma gratitude à la Direction de la Caisse centrale qui abat une besogne considérable l'année durant pour placer les fonds confiés de manière sûre et rémunératrice, sans négliger l'important problème de la liquidité. Le directeur Schwager en est le cerveau et le grand gardien. A lui va mon hommage particulier de reconnaissance. La haute conscience qu'il met à l'accomplissement de sa mission est un gage constant de succès. Je remercie tout le corps des collaborateurs et employés de la Caisse centrale.

Par ailleurs, j'exprime ma gratitude au directeur de l'Office de revision. M. Edelmann assume avec dynamisme et une grande énergie la direction de cet office. Il a notre pleine confiance et peut compter sur notre plein appui. Je le remercie, ainsi que ses collaborateurs et les revisseurs, pour l'activité intense de revision déployée et pour la grande contribution apportée à la vulgarisation des idées Raiffeisen.

Nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan présenté au 31 décembre 1962 ainsi que le compte de profits et pertes de 1962 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.

2. Le bénéfice de fr. 1 128 570.35 est à répartir comme suit, selon les propositions du Conseil d'administration :

- a) paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales fr. 620 000.—
- b) versement au fonds de réserve fr. 450 000.—
- c) report à compte nouveau fr. 58 570.35

3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail conscientieux et fructueux.

\* \* \*

En plus du contrôle des comptes et bilan de la Caisse centrale, de ses rapports d'affaires avec les Caisses affiliées et de son activité comme institut financier sur la place de Saint-Gall, le Conseil de surveillance doit exercer un contrôle sur toute l'activité générale de l'Union, spécialement sur la revision professionnelle périodique des Caisses locales.

Ce nous est l'occasion de mettre l'accent sur l'importance que revêt la haute surveillance des Caisses effectuée par des professionnels de la revision bancaire, disposant des compétences requises. Seule cette revision peut créer et renforcer la confiance des sociétaires envers leur institution. Seule cette revision garantit une marche sûre des affaires. Seule cette revision approfondie et sévère procure la sécurité et permet aux Comités de direction comme aux Conseils de surveillance de supporter le poids, lourd parfois, de leurs responsabilités. Mais il va sans dire que la revision n'atteint sa pleine valeur que si les avertissements donnés sont observés, que si les lacunes constatées sont immédiatement et parfaitement comblées.

Sans peur du reproche de ressasser des principes déjà trop connus, nous nous plaisons à répéter cette vérité première, conscients que nous sommes de nos propres responsabilités devant notre organisation tout entière. Les organes des Caisses doivent avoir l'énergie nécessaire pour assurer l'application intégrale des statuts, s'opposant à toute obstruction possible provenant de n'importe quel administrateur ou gérant, agissant avec la plus grande objectivité et faisant abstraction des questions de personnes ou de contingences locales. En matière d'argent et de crédit, le sentiment doit faire place à l'autorité, à la clairvoyance et à la discipline.

L'Office de revision n'agit que dans le propre intérêt des Caisses. Fort d'une riche expérience, il n'intervient finalement que pour la sauvegarde de notre mouvement national dont il doit consolider toujours plus les fondements. Inconscients seraient donc ceux qui critiqueraient la sévérité de nos revisions, et ils se tromperaient lourdement ceux qui croiraient en obtenir une atténuation quelconque. Au contraire, dans les temps actuels où les dangers inhérents à la progression extraordinaire rapide des bilans et à la haute conjoncture se font toujours plus grands, l'Office de revision doit insister plus que jamais pour que les remarques et revendications formulées dans les rapports de revision soient sérieusement prises en considération. Les indifférents, plus encore les rénitents se trou-

veraient opposés à une volonté inébranlable de mettre ordre à toutes les affaires. Si des dérogations devaient être constatées, si des avertissements devaient s'avérer inopérants, l'Office de revision ne manquerait pas à son devoir de ne reculer devant aucune des mesures de rigueur que les circonstances imposeraient.

Qu'on ne nous en veuille pas d'insister sur ces principes qui nous paraissent élémentaires ! Nous considérons de notre tâche de le faire. Nous défendons une cause qui est celle de tous les Raiffeisen et cette déclaration devait être faite, une fois, à un Congrès. Grâce à cette vigilance de tous les instants, nous avons la satisfaction de souligner l'influence bénéfique qu'exerce l'Union suisse dans la défense des vrais intérêts des Caisses. Grâce à son concours, le mouvement Raiffeisen suisse plonge de profondes racines dans l'économie du pays. Il est officiellement reconnu et jouit de l'estime des autorités.

Notre pays vit une époque qu'on peut appeler, à juste titre, cruciale puisqu'il se trouve à une croisée de routes. L'Europe se bâtit. La Communauté européenne devient, peu à peu, une réalité, et notre pays cherche sa voie sur un chemin où il rencontre de puissants partenaires. En vue des débats et controverses sur une possible intégration au Marché commun, la Suisse doit présenter tout d'abord un front uni, puis une structure politique, économique et sociale sans faille. Ses atouts valent ce que valent les unités politiques et les organisations économiques qui la composent. Notre organisation Raiffeisen a donc son rôle à jouer dans l'effort de cohésion de notre économie. Le pays doit pouvoir compter sur nous. Forte de la collaboration de tous les anneaux qui composent la chaîne du millier de Caisses affiliées, assurée de leur autodiscipline, l'Union se doit de répondre à l'attente du pays. Avec l'aide de la Providence, elle n'y faillira pas.

### Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale

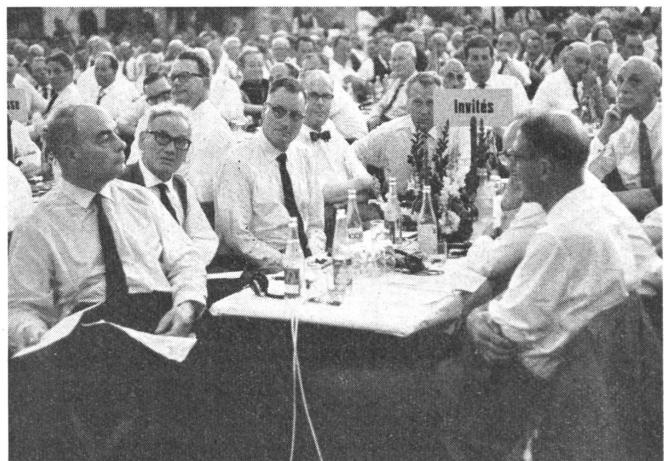
L'assemblée accepte sans discussion les rapports des organes de la Direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1962 et du compte de profits et pertes de la Caisse centrale, avec répartition du bénéfice telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

### Elections complémentaires au Conseil de surveillance et nomination de son président

Le décès du président de notre Conseil de surveillance a créé un vide que nous devrions combler. L'élection a lieu pour le restant de la période administrative 1960/64. Les organes dirigeants de l'Union et la direction sont d'avis de confier à nouveau le mandat devenu vacant à un représentant de la très active et dynamique Fédération jurassienne comprenant 71 Caisses de cré-



Des fleurs comblent de joie le conseiller national valaisan René Jacquod, élu président du Conseil de surveillance.



Du côté des délégations étrangères.

dit mutuel. En leur nom, le président propose donc comme nouveau membre du Conseil de surveillance M<sup>e</sup> Laurent Aubry, avocat, greffier au tribunal et caissier de notre coopérative de Saignelégier (Jura).

M<sup>e</sup> Aubry est né le 20 juin 1906 à Muriaux, sa commune d'origine. Après avoir fréquenté les classes primaires et secondaires, il poursuit des études de droit aux universités de Fribourg et de Berne qu'il acheva par l'obtention du brevet d'avocat du canton de Berne. Durant de nombreuses années, maître Aubry dirigea sa propre étude, puis, en 1945, il fut nommé greffier au tribunal et officier des poursuites du district des Franches-Montagnes. Depuis 23 ans, il gère de façon exemplaire la Caisse de crédit mutuel de Saignelégier. L'assemblée de la Fédération jurassienne, qui s'est tenue au mois de mai de cette année, l'a élu par acclamation nouveau président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. Nous sommes convaincus que notre Conseil de surveillance aura en lui un homme de valeur et un chaud partisan du mouvement Raiffeisen.

L'assemblée agréa la proposition faite en élisant à l'unanimité M<sup>e</sup> Laurent Aubry, nouveau membre du Conseil de surveillance. Aux acclamations des congressistes, M<sup>e</sup> Aubry monte à la tribune où il est chaleureusement félicité. On sent également la joie des raiffeisenistes jurassiens de l'honneur qui leur est fait.

Il y a lieu encore de procéder à la nomination du nouveau président du Conseil de surveillance. Nul n'ignore la grande importance et la responsabilité qui incombe à cette fonction au sein de notre organisation nationale. Elle fut heureusement toujours exercée par des hommes très capables. Aussi le président Eugster se fait-il un plaisir de pouvoir proposer une fois de plus, au nom des organes centraux, comme nouveau président du Conseil de surveillance un candidat très qualifié en la

personne de M. René Jacquod, conseiller national, Bramois (Valais).

M. Jacquod est né en 1905 à Bramois. Après avoir fréquenté l'école primaire, il se tourna vers l'enseignement, profession qu'il exerça jusqu'au moment de sa nomination en qualité de secrétaire syndical, en 1928. Depuis plusieurs années, il est membre du Grand Conseil valaisan. Ce printemps, il en fut élu président. M. Jacquod est entré au Conseil national en 1952. Dans le mouvement Raiffeisen, il occupe le poste de président du Conseil de surveillance de la Caisse de crédit mutuel de Bramois ; il est secrétaire de la Fédération valaisanne et, depuis 1957, membre du Conseil de surveillance de notre Union.

Faisant sienne la proposition ainsi présentée, l'assemblée acclame le nouveau président du Conseil de surveillance en la personne du conseiller national René Jacquod.

Voilà un honneur pour la Suisse romande qui voit, pour la seconde fois consécutivement, un des siens accéder au poste de président de l'un des hauts Conseils de l'Union centrale. Les délégués valaisans, leur président de Fédération en tête, se sentent plus particulièrement touchés de cet honneur et marquent leur joie en chargeant une demoiselle, une Jurassienne choisie parmi les employées de l'Union, de fleurir le nouvel élu.

### Revision des statuts

L'ordre du jour prévoit enfin la révision de l'art. 7 des statuts-types des Caisses Raiffeisen ainsi que celle du paragraphe 9, chiffre 2, des statuts de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

L'assemblée s'occupe tout d'abord de la révision des statuts-types des Caisses. Les propositions faites par les organes centraux sont présentées de la manière suivante par le directeur de l'Office de révision, M. A. Edelmann :

Les statuts représentent la base juridique, le fondement des Caisses affiliées à l'organisation Raiffeisen suisse. Approuvés pour ainsi dire à l'unanimité, contre 10 avis contraires seulement, par les 1400 délégués présents au Congrès de Montreux, en 1947, les statuts-types, toujours en vigueur, ne sauraient être délibérément modifiés. Ils ont d'ailleurs fait leur preuve, ce que confirme le magnifique essor du mouvement Raiffeisen suisse au cours de ces 15 dernières années. Sur la base de ces statuts, notre mouvement tout comme chaque Caisse en particulier n'ont fait que renforcer leurs assises et bénéficier d'une heureuse évolution.

Ce développement réjouissant des Caisses et du mouvement tout entier exige pourtant une révision des statuts, dans le sens d'une amélioration des bases servant pour le calcul des fonds propres. Si, au cours de ces 15 ans, le nombre des Caisses Raiffeisen a passé de 855 à 1087, affichant ainsi un élargissement de 27 %, la somme des bilans de toutes les Caisses a progressé de son côté, pour la même période, de 832 millions de francs à 2410 millions de francs. Elle a par conséquent triplé. Il est vrai que les fonds propres se sont aussi accrus dans une proportion pour ainsi dire analogue, soit de 44,8 millions à 122,1 millions de francs. Néanmoins, malgré ces heureuses constatations, le nombre des Caisses Raiffeisen qui ne détiennent pas le minimum légal d'environ 5 % des engagements s'accroît sans cesse, révélant une augmentation de 100 unités pour les années 1961 et 1962, de plus de 67 pour 1962 seulement. Ainsi, les Caisses qui ne sont plus à même de satisfaire par elles-mêmes les exigences légales en la matière sont au nombre de 531, alors que l'insuffisance des fonds propres qu'elle révèlent accuse 10 millions et demi de francs.

Certes, pour les Caisses en question, l'Union assume la garantie du découvert. Admise à l'époque par la Commission fédérale des banques, cette solution n'a qu'un caractère provisoire et ne saurait être appliquée éternellement. Or, sans modification des dispositions statutaires touchant le secteur des fonds propres, peu de Caisses, parmi celles qui ne remplis-

sent pas les conditions fixées, seront en mesure d'atteindre le minimum prescrit ou même de le dépasser, ce qui serait souhaitable, cela uniquement par l'accroissement de leurs parts sociales et par l'alimentation des réserves au moyen de bénéfices souvent modestes. En effet, l'apport matériel provenant de l'élargissement de l'effectif des membres s'avère en général proportionnellement bien inférieur à l'augmentation du bilan, et les Caisses, compte tenu de leur genre d'activité, ne sont pas en mesure d'alimenter systématiquement leurs réserves par de substantiels excédents d'exploitation. Bien qu'appliquant des conditions d'intérêt normales, les bénéfices réalisés par les Caisses Raiffeisen restent modestes, même si leurs frais généraux sont de loin les plus bas, comparés à ceux des autres groupes bancaires. Cela provient du fait que leur activité se limite pratiquement à la gérance, sous diverses formes, de l'épargne populaire et à l'octroi de prêts et crédits, et que les recettes des Caisses proviennent à raison de 99,9 % de la marge d'intérêt qui résulte de ces opérations.

Aussi, si nous n'avons pas d'autres possibilités d'améliorer la situation que celle de modifier les dispositions statutaires touchant la composition des fonds propres, il ne saurait être question d'y avoir recours à bien plaisir. Nous devons et voulons faire en sorte que soit sauvegardé le véritable caractère de coopérative d'entraide qui doit caractériser nos Caisses. Nous devons prendre garde de maintenir intacts les principes fondamentaux du système. La distribution autorisée d'un nombre indéfini de parts d'affaires au même sociétaire afin d'augmenter le capital social ne peut entrer en ligne de compte, attendu que cette solution ferait perdre à nos Caisses leur cachet d'institutions d'entraide. Elles se verront ainsi transformées en coopératives économiques à but lucratif, au même titre que les autres sociétés de capitaux.

Nos Caisses Raiffeisen sont des coopératives à responsabilité illimitée avec obligation d'effectuer des versements supplémentaires également illimités. C'est là leur caractère distinctif. Dans cet ordre d'idées, nous nous sommes efforcés d'obtenir tout d'abord une meilleure matérialisation de cette obligation des membres d'effectuer des versements supplémentaires. La teneur de l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, du 30 août 1961, précise que pour les sociétés coopératives, le 50 pour cent du montant déterminé d'avance des versements supplémentaires auxquels un sociétaire s'est engagé par écrit, peut être considéré comme fonds propres.

Actuellement, seule une somme de 50 francs est portée en compte dans le calcul, soit le 50 % du montant de la part sociale. Etant donné que ledit règlement d'exécution autorise la prise en considération à raison de 50 % d'un montant déterminé, il nous incombe de délimiter premièrement cette obligation d'effectuer des versements supplémentaires illimités à une somme fixe, subsidiairement de n'importe

quel montant. Nous avons donc proposé fr. 1000.— afin de pouvoir tenir compte d'une somme de fr. 500.— par membre comme fonds propres. La Commission fédérale des banques s'est déclarée d'accord avec cette solution, à la condition toutefois que les parts sociales des Caisses soient augmentées à fr. 200.— Alors que jusqu'à présent le sociétariat d'un membre se concrétisait par un apport de fonds propres de fr. 150.—, soit fr. 100.— pour la part sociale et fr. 50.— pour l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires — fr. 100.— pour les jeunes Caisses — la solution envisagée nous permettrait de calculer fr. 700.— par membre, autrement dit fr. 200.— pour la part sociale et fr. 500.— pour l'obligation précitée. Elle aurait ainsi pour effet de porter par exemple à 200 millions les 122,1 millions de fonds propres que les Caisses Raiffeisen détenaient au 31 décembre 1962.

Cette solution tient pleinement compte de la structure particulière de nos Caisses en tant que coopératives d'entraide. Elle ne déroge en rien aux principes fondamentaux de notre système et assure une adaptation efficace des bases servant pour le calcul des fonds propres face au développement accru de chacune de nos institutions. En complément, il convient de relever que la nouvelle teneur de l'art. 7 des statuts ne mentionne plus la prescription visant au paiement de la finance d'entrée, disposition à notre avis périmée. Les anciennes Caisses n'ont plus besoin de cet apport et les nouvelles ne sont plus tenues de l'exiger, étant donné qu'elles reçoivent gratuitement depuis quelque temps un premier inventaire complet de matériel, à l'exclusion toutefois du coffre-fort, ce qui leur réduit dorénavant leurs frais de fondation de manière fort sensible.

Un mot encore touchant la procédure. Tout d'abord, c'est le Congrès, autrement dit l'assemblée des délégués, qui est compétent pour décider de la révision des statuts-types des Caisses affiliées à l'organisation Raiffeisen suisse, ce que prescrit d'ailleurs le paragraphe 15 des statuts de l'Union. Ensuite, lors des assemblées générales qu'elles tiendront au printemps prochain, les Caisses auront à faire approuver par leurs sociétaires la révision de leurs statuts dans le sens de la décision prise par le Congrès. Celles qui, aujourd'hui déjà, ne détiennent pas le minimum de fonds propres exigibles, sont tenues de procéder, à l'occasion de leur prochaine assemblée générale, à cette révision, afin de régulariser leur situation autant que possible par leurs propres moyens. Par ailleurs, nous invitons expressément toutes les autres Caisses, plus particulièrement celles dont les fonds propres satisfont tout juste aux exigences légales, à opérer cette révision au printemps 1964 ou du moins ces prochaines années. Cette recommandation a pour but d'éviter, d'une part, que chaque année un nombre important de Caisses ne remplissent plus les conditions exigées par la loi et soient obligées de régulariser leur situation et, d'autre part, d'assurer l'uniformité

des prescriptions régissant l'ensemble des Caisses afin que chacune d'elles contribue sur un pied d'égalité à l'importance du mouvement.

Certains dirigeants nous ont fait part de leur inquiétude d'avoir quelques démissions à enregistrer lorsqu'ils devront exiger un nouveau versement de fr. 100.— de leurs sociétaires. Pour ma part, je crois plutôt que ces craintes émanent de messieurs les caissiers qui envisagent avec quelque appréhension le surcroît de travail, pas très conséquent toutefois, que va leur occasionner, dans l'intérêt de l'ensemble, cette perception supplémentaire. Il est possible que celle-ci entraînera la démission de l'un ou l'autre sociétaire. Mais il s'agira certainement d'exceptions concernant peut-être des membres qui ne travaillent pratiquement pas avec la Caisse, et n'ayant pour toute activité coopérative que la participation à l'assemblée générale afin de bénéficier de la collation gratuite. On a prétendu aussi que le fait de fixer les parts sociales à fr. 200.— serait un handicap à la fondation de nouvelles Caisses. Depuis l'automne dernier, nous avons pourtant fondé un certain nombre de Caisses en fixant à fr. 200.— la part sociale de leurs sociétaires, ce qui n'a donné lieu à aucune discussion.

L'exécution de cette révision des statuts dépend en majeure partie de la bonne volonté des organes dirigeants qui recevront d'ailleurs, en temps opportun, un exposé circonstancié à présenter à l'assemblée générale de chaque Caisse, au printemps 1964. Nous sommes persuadés de pouvoir compter, de la part de toutes nos Caisses, sur un témoignage de solidarité et de compréhension qui ne peut que donner une nouvelle impulsion à notre organisation déjà florissante. Cette révision des statuts n'a absolument rien d'extraordinaire ; elle ne vise qu'à favoriser l'expansion et la prospérité futures de chacune de nos sections, comme du mouvement tout entier. Approuvez donc par un vote unanime cette clairvoyante résolution, aujourd'hui, dans le cadre de cette 60<sup>e</sup> assemblée générale, imposante manifestation de solidarité raiffeiseniste.

Le président de l'assemblée ouvre alors la discussion sur le projet de révision de l'article 7 des statuts normaux. La parole est demandée par le caissier de la Caisse de Wil (Saint-Gall), M. Schönenberger, qui monte à la tribune pour exposer son point de vue. Tout en remerciant et félicitant les organes de la direction de la peine qu'ils se sont donnée et de l'esprit objectif qui a présidé à l'étude du problème des fonds propres pour lui trouver une solution définitive, l'interpellant expose le cas spécial de la Caisse de Wil dont le bilan fait ressortir une faible proportion de fonds propres et demande qu'il soit étudié en particulier.

Le rapporteur, M. Edelmann, directeur, prend acte des déclarations faites, des désirs exprimés, mais constate qu'aucune proposition ferme n'a été faite par M. Schö-

nenberger et que, par conséquent, l'assemblée n'a à se prononcer que sur la seule proposition des organes de l'Union.

L'assemblée en décide ainsi en adoptant à une très forte majorité — quelques mains éparses se lèvent pour marquer les « avis contraires » — la révision de l'article 7 des statuts-types dont la nouvelle teneur est la suivante :

« Les sociétaires s'engagent :

- a) à souscrire une part sociale de fr. 200.—,
- b) à effectuer solidairement des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de cinq fois le montant de la part sociale, subsidiairement de n'importe quel montant, s'il ressort du bilan annuel que le capital social n'a plus sa valeur intégrale,
- c) à répondre solidairement et de façon illimitée de tous les engagements de la coopérative.

\* \* \*

Les organes centraux proposent en même temps la révision du paragraphe 9, chiffre 2, des statuts de l'Union. Le projet est exposé en ces termes par le directeur de la Caisse centrale, *M. Schwager* :

Selon l'article 9, chiffre 2, des statuts de l'Union, chaque Caisse affiliée est tenue de souscrire à la Caisse centrale de l'Union une part sociale de fr. 1000.— pour chaque centaine ou fraction de centaine de mille francs de la somme de son bilan ; une Caisse ne peut toutefois souscrire que 50 parts au maximum. Nous vous proposons de décider de porter le maximum de 50 à 150 parts sociales. Il y a deux raisons qui justifient ce changement et nous incitent à le demander.

Aux termes de l'exposé qui vous a été présenté sur la Caisse centrale, vous avez entendu que le bilan de cette dernière augmente très rapidement. Par conséquent, selon les prescriptions de la loi fédérale sur les banques, les fonds propres de la Caisse centrale doivent toujours plus s'élever. C'est le motif pour lequel nous augmentons chaque année notre capital social, en attributant à vos Caisses, plus ou moins régulièrement, de nouvelles parts sociales. Toutefois, selon les statuts actuels, on ne peut attribuer à une Caisse qu'un maximum de 50 parts. Le nombre des Caisses qui atteignent ce maximum augmente chaque année. A fin 1962, il y avait déjà 76 Caisses. Au cours des années, nous pourrions nous trouver dans une situation serrée, étant donné que, par suite de l'augmentation constante du bilan, nous devrions attribuer de nouvelles parts alors que d'un autre côté nous aurions de nombreuses Caisses qui détiennent déjà 50 parts et auxquelles nous ne pourrions plus en attribuer. C'est pour éviter de nous trouver un jour dans une pareille situation que nous vous demandons de porter le maximum à 150 parts sociales.

La seconde raison qui n'est pas de moindre importance et qui justifie cette modification des statuts est la suivante :

Par suite de la réglementation actuelle, une Caisse dont la somme du bilan atteint 10 ou 20 millions de francs reçoit par exemple le même nombre de parts sociales qu'une Caisse ayant un chiffre de bilan de 5 millions de francs, soit 50 parts seulement. Plusieurs, parmi ces Caisses importantes, estiment qu'il y a là une injustice, car en général les parts sociales de l'Union, par suite de leur bon rendement, sont très estimées. Le point de vue de ces Caisses importantes a effectivement un certain bien-fondé. Par l'augmentation du maximum des parts sociales à 150, on éliminera cette discrimination. Toutefois, je dois dire aux Caisses importantes qu'elles ne peuvent pas compter recevoir à l'avenir, chaque année, 10-20 nouvelles parts sociales. Comme jusqu'à maintenant, l'attribution se fera graduellement, selon nos besoins.

Ce sont les raisons qui justifient la révision des statuts qui vous est proposée. Selon notre proposition, l'article 9, chiffre 2 des statuts aura la teneur suivante :

« Les sociétés affiliées sont tenues :

2. de verser à la Caisse centrale de l'Union une part sociale de fr. 1000.— pour chaque centaine ou fraction de centaine de mille francs de la somme de leur bilan ; une société n'est toutefois tenue de souscrire que 150 parts au maximum.»

Sans discussion et à l'unanimité, l'assemblée adopte le projet de révision du paragraphe 9, chiffre 2, des statuts de l'Union, dont la teneur est citée ci-dessus.

## Le dernier objet à l'ordre du jour prévoit une discussion générale

Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôture cette 60<sup>e</sup> assemblée, qui s'est déroulée imposante et digne comme ses devancières, par le merci aux organisateurs de ce congrès et aux délégués pour leur attention soutenue et tout en se déclarant persuadé que les décisions prises auront une influence bénéfique sur le développement ultérieur du mouvement Raiffeisen suisse.

De toutes les poitrines montent alors le cantique suisse. C'est le moment émouvant où, debout, les congressistes proclament que

*Les beautés de la patrie  
Parlent à l'âme attendrie.  
Au ciel montent plus joyeux  
Les accents d'un cœur pieux.*

\* \* \*

Il est plus de 12 h. 30 lorsque la foule se disloque, chacun se dirigeant vers les restaurants attribués pour le repas réparateur.

Mais le programme de la journée est loin d'être épuisé. 60 ans d'activité de l'Union viennent de sonner. Il vaut la peine de marquer l'événement par un retour en arrière pour rappeler le chemin parcouru et prendre à son actif le fruit des expériences faites et des succès enregistrés.

## Manifestation commémorative

Pour une seconde partie, les 2000 délégués remplissent à nouveau la Halle des Fêtes de l'Olma. Il est 15 heures. Le soleil darde ses premiers rayons de l'été et la température se fait lourde annonçant l'orage. En chemise blanche, les délégués donnent un aspect de fête à la grande salle. Même à la tribune, tout le monde a laissé tomber le veston : c'est la tenue officielle.

Un programme de choix va se dérouler, allocutions de haute portée encadrées des productions du célèbre orchestre « Pro Musica » de Saint-Gall, sous la direction de M. Urs Schneider. La présence annoncée du représentant du Conseil fédéral, M. Roger Bonvin, chef du département des finances, marquait l'importance de la manifestation. La partie oratoire est alors ouverte par le président de l'Union, *M. Gall Eugster*, qui s'exprime en ces termes :

### Souhaits de bienvenue

Cette deuxième partie de notre manifestation annuelle est destinée à commémorer dans la joie et la reconnaissance

la fondation et les 60 ans d'activité du mouvement Raiffeisen suisse. Je suis particulièrement heureux de pouvoir saluer à cette occasion plus de 2000 délégués représentant près de 700 Caisses affiliées, ainsi que de nombreux invités.

Mon premier souhait de bienvenue s'adresse à M. le conseiller fédéral *Roger Bonvin*. Nous sommes infiniment sensibles à l'honneur que nous fait la Haute autorité helvétique en se faisant représenter à nos assises annuelles. Elle témoigne par là même de l'intérêt qu'elle porte à l'œuvre des Caisses Raiffeisen et au travail accompli par leurs dirigeants. Votre présence parmi nous, M. le conseiller fédéral, nous est un précieux réconfort. Nous gardons un souvenir vivant, alors que vous étiez encore président de la Ville de Sion, de vos vibrantes interventions aux diverses assemblées de nos Caisses et vous savons gré de la sympathie que vous n'avez cessé de témoigner aux raiffeisenistes du Bas-Valais. Aussi nous tarder-t-il de vous entendre. Soyez le bienvenu, ici, M. le conseiller fédéral, au sein du mouvement Raiffeisen suisse qui réunit en ce jour anniversaire les responsables de nos institutions d'utilité publique des villages et vallées de tout le pays.

Nous avons également la joie de saluer à nouveau le représentant du Haut Conseil d'Etat du canton de Saint-Gall, M. le conseiller d'Etat Albert Scherrer, chef du Département des finances. Nous sommes en effet très heureux de la présence de deux hauts responsables des deniers publics qui peuvent ainsi se rendre compte de l'esprit d'épargne qui anime nos populations rurales et de la prudence avec laquelle elles gèrent leurs économies.

Saint-Gall, la ville qui abrite notre Congrès, nous fait l'honneur d'être représentée en la personne de son *syndic*, M. Emile Anderegg. Soyez le bienvenu parmi nous, M. le syndic.

L'idée de l'entraide communautaire selon le système du bourgmestre allemand Frédéric-Guillaume Raiffeisen a connu une extension qui dépassa bien vite les frontières de son pays d'adoption. Elle se propagea successivement dans la plupart des pays du monde et ne tarda pas à créer des liens d'amitié unissant ainsi les diverses nations sympathisantes, contribuant dans une mesure évidente à une meilleure compréhension entre peuples.

Aussi, nous réjouissons-nous tout spécialement du fait que de nombreuses organisations coopératives de crédit, fidèles au système Raiffeisen et représentant divers pays d'Europe, aient répondu favorablement à notre invitation en délégant leurs directeurs à nos assises. Nous souhaitons une bienvenue toute particulière à nos invités d'Allemagne, de France, d'Autriche, du Luxembourg, de Belgique, de Hollande, de Suède et de Finlande. Nous aimons à croire qu'ils se sentiront parfaitement à l'aise chez nous.

*M. le directeur Kleinhans*, de l'organisation Raiffeisen allemande de Bonn, nous fait le grand honneur et la joie, en tant que porte-parole de la grande famille raiffeiseniste européenne, de nous apporter le message de la patrie du père Raiffeisen. Nous remercions et saluons tout particulièrement le directeur Kleinhans. Mesdames et Messieurs de tous ces pays amis, ne m'en voulez pas de ne pas vous nommer personnellement. Soyez assurés cependant que nous apprécions à sa juste valeur votre présence en nos murs.

Messieurs les représentants des pouvoirs publics ou d'organisations économiques, et vous, nombreux amis de notre mouvement, qui avez bien voulu répondre affirmativement à notre invitation, ne me gardez pas rigueur, si le temps qui m'est imparti ne me permet pas de vous nommer, vous non plus, individuellement. Sachez que votre participation nous réjouit et que nous vous sommes reconnaissants de cette preuve d'attachement que vous nous témoignez. Je ne saurais cependant passer sous silence une présence qui nous est particulièrement chère, celle de notre ami de toujours, sans doute le doyen de l'assistance, j'ai nommé le professeur Laur, nestor de la paysannerie suisse. Bien qu'ayant passé le cap des 90 ans, M. Laur a répondu avec empressement à notre appel. Nous le remercions de l'appui qu'il n'a cessé d'apporter durant des décennies à la diffusion de l'idéal Raiffeisen en Suisse.

Mesdames et Messieurs, chers raiffeisenistes, vous tous qui êtes accourus, des régions méridionales ensoleillées et de la belle Romandie, des hautes vallées montagneuses et du plateau, soyez les bienvenus en Suisse orientale, en cette ville de Saint-Gall, siège de notre organisation. Vous avez ainsi abandonné votre besogne quotidienne. Puissent ces quelques heures de détente et de saine récréation vous laisser un souvenir durable, vous redonner force et courage dans l'accomplissement des travaux qui vous attendent, mais aussi régénérer votre enthousiasme à la cause commune.

Une prière pourtant ! Que chacun contribue par son attention soutenue à assurer le succès de cette manifestation que nous souhaitons voir se dérouler jusqu'au bout dans la dignité.

Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant l'honneur et le plaisir de donner la parole au conseiller fédéral Roger Bonvin.

### Message du conseiller fédéral Roger Bonvin

Chaleureusement ovationné, le *conseiller fédéral Bonvin* monte à la tribune. Avec l'aisance qu'on lui connaît, le brillant orateur parlera successivement en français, puis en allemand. Nous nous plaisons à reproduire intégralement le texte français que nous a livré notre bande enregistreuse.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, pour respecter l'essence et l'âme de la Suisse, de parler tout d'abord dans ma langue maternelle, pour faire comprendre l'importance qu'il y a à rappeler que si nous sommes un, nous sommes aussi composés d'éléments divers non pas contradictoires mais complémentaires. La synthèse des quatre langues, des deux grandes confessions et d'autres petites sœurs dans une même nation au cœur de l'Europe, de part et d'autre des divers versants du Gothard, c'est le noyau de l'Europe et, depuis sept siècles, nos ancêtres l'ont réalisé avant le réveil des techniciens qui transpirent à Bruxelles.

Messieurs,

Il nous faut de temps en temps revenir aux sources mêmes de l'existence et de la nature de notre pays pour comprendre quels sont les efforts actuels, et quels seront les efforts de demain que nous ferons où que nos fils et filles feront en notre nom. Notre constitution fédérale et nos constitutions cantonales, qui sont l'expression de la morale du pays et qui créent la base de toute notre activité et de notre organisation, reconnaissent — et j'insiste, car c'est le carrefour où les pensées se séparent entre ceux qui veulent construire une organisation de la société plus ou moins étendue au nom d'un humanisme strictement humain et limité aux portées

visibles de la vie, et ceux qui, comme nous, pensent que nous sommes des pèlerins envoyés pour quelques décades sur la terre helvétique et qui devront un jour continuer à vivre et à mieux vivre au-delà de cette vie palpable — ces constitutions, dis-je, reconnaissent l'existence d'un Dieu personnel et créateur et de ce fait, répondent et nous donnent la base de la pensée qui précède et qui fait mûrir l'action.

Nous pensons donc que, si notre pays, avec le maintien de la valeur de la personne et de sa dignité, de la liberté qui est une fille de la dignité basée sur la filiation divine des hommes, nous pensons que cette constitution avec la foi de base va nous permettre de résoudre tous les problèmes difficiles que l'ère des civilisations accélérées, des échanges généralisés et d'une technique heureusement toujours plus perfectionnée va nous poser. Et dans ce cadre et sur cette base et dans la charpente générale du respect de la personne, du respect de la pensée d'autrui qui ne va pas seulement jusqu'à la tolérance, qui n'est qu'un début de fin de guerre, qui va jusqu'à l'amour des autres même si leurs pensées sont différentes, nous pensons que la démocratie trouve sa vraie forme, celle de l'effort de la persuasion qui demande qu'on s'asseye autour des mêmes tables comme vous le faites ici pour comparer les opinions différentes de gens venus et grandis dans d'autres régions de ce même pays.

Cette force de la discussion et de la persuasion est la base de la démocratie. Et ceux qui pensent pouvoir construire une organisation des marchés élargis avec la main forcée d'une dictature économique ou sociale ou politique sont complètement dans l'erreur parce qu'ils ne respectent pas la vraie nature de l'homme et sa dignité et qu'ils éliminent, au nom d'une démocratie déformée, la conséquence première : c'est la discussion, calme, sereine, et l'effort de persuasion pour qu'ensemble, avec des éclairages différents, nous puissions trouver, découvrir et respecter la vérité. La vérité est le chemin qui mène à toutes les solutions parce que c'est le chemin de ce qui est juste. Si l'on suit l'arête de la vérité et si l'on suit l'arête qui se poursuit dans la justice, on trouve toujours sur les sommets la possibilité de s'entendre et de se serrer la main en acceptant chacun de sacrifier quelque chose de sa pensée à la pensée des autres pour qu'en commun on puisse continuer, dans cet aménagement démocratique du pays et des pays sur des territoires plus élargis, à se comprendre.

Et rien au contraire n'est plus bouleversant et plus triste que de voir et d'en-



Le conseiller fédéral Roger Bonvin transmet le message de la haute autorité helvétique.

tendre qu'au nom de la démocratie on veut exclure d'autres de la discussion et qu'on leur interdit de s'asseoir à la même table pour discuter. Vous avez vu l'exemple ces jours derniers de telles positions au nom de la liberté, au nom de la démocratie. C'est l'usage égoïste de la liberté que l'on prend pour soi et que l'on refuse aux autres. Ce n'est pas la forme que les démocrates peuvent admettre s'ils sont obligés d'admettre que c'est l'autre forme de la liberté qui s'impose, celle qu'on laisse autant aux autres, que l'on revendique pour soi-même.

Entre la personne et la famille qui est la base et qui restera toujours la base de la société et l'entreprise dans laquelle on gagne son pain et l'Etat, il y a pour nous une organisation, d'une part, de la commune et des cantons et des régions, et d'autre part, de la profession ou de l'interprofession. Lorsque, il y a 60 ans, on a fondé ces mouvements d'entraide et de solidarité et de services à autrui qui sont justement une des expressions aussi de la démocratie, on avait le jeu plus facile relativement qu'aujourd'hui parce que la famille et l'entreprise étaient fondues pour toutes les familles paysannes dans la même unité. C'était l'économie statique de subsistance et nous avons passé au cours des années dans une économie généralisée des échanges où la famille et l'entreprise ont été disloquées et où les entreprises en général, sauf l'entreprise paysanne ou le petit artisanat, restent séparées et ne restent plus unies. C'est aussi la raison pour laquelle l'entraide, qui était nécessaire à l'époque où la famille et l'entreprise ne faisaient qu'un, est encore plus nécessaire à l'époque qui est la nôtre où trop peu de familles, sur l'ensemble du pays, ont la chance d'être en même temps l'entreprise de la famille.

Nous étions ce matin — et c'est la raison de mon retard, Messieurs — à la réunion annuelle des banques de nos Etats,

de nos cantons. Ce ne sont pas des concurrentes ; ce sont des organisations complémentaires des vôtres. Elles paraissent concurrentes ; elles peuvent parfois se faire concurrence, c'est entendu, comme toutes les organisations de la même profession, mais elles sont tout de même complémentaires : c'est la charpente intermédiaire entre le budget familial et le budget national. Il y a les banques cantonales ; il y a les banques privées et il y a cette organisation bancaire professionnelle qui est celle de la paysannerie suisse créée à l'époque du besoin, à l'époque où les banques cantonales n'ont peut-être pas assez bien compris qu'il y avait quelque chose à changer dans leur propre organisation. Mais heureusement qu'elles ne l'ont pas fait puisqu'elles ont permis à la solidarité des familles paysannes de s'organiser aussi sur le plan bancaire, sur le plan de l'entraide et sur le plan du service mutuel.

Cette mutualité des échanges à travers le temps et à travers la mise à disposition de chacun, à l'époque où il en a besoin, des forces des autres, est spécialement merveilleuse dans votre organisation. Je m'en rends toujours plus compte aujourd'hui qu'il m'est dévolu de m'occuper de l'ensemble des finances du pays.

Et c'est pour vous remercier, Mesdames et Messieurs, et vous autres qui vous dévouez sans salaire, sans rémunération, sans honoraires, au cours de l'année, pour l'ensemble d'une communauté locale ou régionale ; c'est pour vous remercier de cet effort d'un corps intermédiaire toujours plus nécessaire que je suis là, au nom du Conseil fédéral. Je le fais très volontiers en souhaitant aux sexagénaires qu'ils voient aussi les zéros s'aligner pour qu'un jour nos arrières petits enfants puissent fêter aussi le 600<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la première Caisse d'entraide paysanne sous l'égide de ce magnifique homme au service de l'humanité qu'était M. Raiffeisen.

Dans l'économie des échanges, l'argent prend toujours plus d'importance puisqu'il concrétise et qu'il incorpore le travail des hommes. Cet argent, malgré ce que certains en disent, certains qui ont tendance à maudire tout ce qui a trait à l'argent, l'argent est en lui-même sain : il est honorable ; il est propre. Il est le sang et la vie des hommes. Il est fait pour échanger le travail de chacun contre les biens nécessaires à la vie, à l'épanouissement de chacun et de chaque famille. Il faut donc l'honorer. Il faut, par contre, combattre l'usage abusif de l'argent. Comme de toutes les institutions, comme de tous les instruments, il faut combattre

leur mauvais usage et vous savez, vous, terriens, l'importance que l'argent joue dans le domaine des échanges à l'époque où vous ne pouvez plus faire vous-mêmes les instruments de votre travail et à l'époque où il faut les importer souvent de bien loin. Vous comprenez le rôle que cet argent, mis à disposition d'un crédit qui s'appelle la confiance et l'entraide mutuelle, peut jouer.

Le souci à la pointe de la pyramide où se rencontrent tous les efforts du pays et où s'organisent les efforts internationaux d'aide aux autres monnaies, c'est le franc suisse qui est le vôtre, Messieurs. Il a aidé, l'année passée, à des monnaies que l'on croyait intangibles dans leur solidité ; il a aidé à la livre ; il a aidé au dollar. Il va recommencer prochainement, puisque nos deux Chambres ont décidé — à l'unanimité des deux Chambres, ce qui est nécessaire à la démocratie, chez nous, aucune décision n'étant valable si les deux Chambres ne la prennent pas — de mettre à disposition du Conseil fédéral une somme qui va vers le milliard suisse pour renforcer la santé des autres monnaies. Parce que nous sommes toujours plus interdépendants, nous devons assurer le pouvoir d'achat du franc suisse en aidant à sa santé à travers la santé des autres. Nous avons transporté sur le plan mondial cet effort d'entraide de mutualité dont vous donnez toujours le magnifique exemple et c'est aussi pour cet exemple qu'au nom du pays, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Permettez-moi de vous signaler qu'à l'époque actuelle le grand problème qui se pose, au-delà de vos soucis et à travers vos soucis, pour le gouvernement du pays, c'est l'équilibre à trouver entre les investissements annuels et l'épargne suisse de l'année précédente. Nous investissons actuellement beaucoup plus que nous avons épargné et nous couvrons la différence avec de l'argent importé ou réimporté des Suisses qui rapatrient de l'argent ou des étrangers qui envoient de l'argent chez nous au nom de la liberté des relations et de l'universalité des relations qui est à la base de notre démocratie. Une partie de cet argent, qui s'investit à long terme en Suisse, rend service au pays. Mais une forte partie de l'argent étranger qui ne vient ici que pour éviter les obligations légales sur d'autres territoires, d'autres nations et repart rapidement à la simple demande, cette partie de l'argent n'est pas souhaitable parce qu'il est trop fluant. Il est trop à court terme et il n'est utilisé que par un usage abusif de la liberté que nous laissons sur notre territoire aussi à la disposition des autres.

C'est la raison pour laquelle nous devons nous efforcer d'augmenter encore l'épargne suisse qui déjà augmente et est en croissance normale. Mais cette croissance est insuffisante pour créer la masse nécessaire à couvrir davantage de nos investissements suisses. Ça c'est le souci de votre ministre des finances, et de son état-major, et du Conseil fédéral. Nous encourageons davantage l'épargne, cette épargne qui est nécessaire à la formation du capital pour payer les investissements suisses de l'année suivante. Et je pense que vous nous aiderez, puisque vous êtes aussi pères de famille, à inculquer aux plus jeunes le souci de savoir garder de l'argent sans le mettre dans le circuit, sans le consommer tout de suite, pour penser, comme la nature nous oblige de le faire, surtout dans les Alpes, non seulement aux besoins de l'été, mais aussi aux besoins de l'hiver. Et cet effort supplémentaire est un fait d'éducation puisque nous n'avons pas de moyens de force. Nous avons des moyens de persuasion et la persuasion agit toujours sur le caractère éducatif.

Voilà un des grands problèmes qui se posent. Nous espérons que, ces années prochaines, cette croissance de l'épargne suisse sera encore plus grande pour, d'une part, diminuer la consommation exagérée de beaucoup aujourd'hui et, d'autre part, augmenter cette possibilité d'équilibre entre l'argent investi et l'argent épargné. Pourquoi ? Parce que, si cet écart augmente trop, notre balance commerciale — puisque nous importons toutes les matières premières — sera encore plus déficitaire. Et si elle n'était pas corrigée par la balance des paiements, spécialement par le tourisme qu'il faut encore développer surtout dans la région de montagne et pour lequel il faut encore investir, et bien nous aurions, au bout de quelques années, un franc qui ne serait plus un franc. Il est déjà diminué dans sa valeur du pouvoir d'achat par les abus que beaucoup font des marges, des marges de bénéfice, entre autres, parce que tout le monde paie et augmente les prix. En augmentant les prix on augmente les bénéfices, mais on diminue la valeur du pouvoir d'achat de l'argent et l'on entre dans ce circuit de l'illusion dont nous voulons sortir. Et c'est pour que le franc suisse permette toujours plus à chaque famille, à chaque personne, d'obtenir davantage sinon au moins autant, que nous devons faire cet effort d'éducation pour un peu plus d'austérité, un peu plus de raison et un peu plus de confiance en l'avenir.

\* \* \*

L'assistance a compris le mot d'ordre transmis par le représentant du Conseil fédéral, M. Bonvin. Ses applaudissements témoignent de sa conscience du devoir à remplir et de sa reconnaissance à la haute autorité helvétique pour ses efforts dans la défense des intérêts du pays.

Après une production de « Pro Musica », le directeur de l'Union, *M. A. Edelmann*, monte à la tribune pour son

### Allocution de fête à l'occasion de 60 ans d'activité raiffeiseniste

Il y a un peu plus de 60 ans, le curé Jean-Evangéliste Traber fondait, avec une poignée de 20 hommes de 10 Caisses nouvellement créées, l'Union suisse des Caisse de crédit mutuel. La semence d'alors a germé et porté ses fruits sous forme des 1094 Caisse affiliées avec leurs 133 000 membres et les 2,4 milliards de francs d'épargne populaire confiés à leur prudente gestion. Durant ces 60 ans, l'Union a connu un essor ininterrompu et un développement constant. La meilleure des références et la plus belle des récompenses est sans nul doute de n'avoir jamais eu à enregistrer la faillite d'une des Caisse affiliées, ni la perte d'un seul centime au détriment d'un déposant et de n'avoir jamais dû faire appel à la responsabilité solidaire des membres.

Certes, les rigueurs du destin ne nous furent point épargnées, loin de là. Mais la solidarité des membres, qui fait la force de l'Union, a toujours réussi à surmonter les vicissitudes et les difficultés dues à la faiblesse humaine. Le mouvement Raiffeisen suisse doit ce développement sans revers notables à 60 ans de fidélité aux principes du système Raiffeisen et au pouvoir de la solidarité. Ces deux facteurs lui garantissent également un avenir plein de promesses : les principes, d'une part, adaptés aux besoins d'une nature humaine perpétuellement la même qui prétend, elle aussi, à des règles immuables dans toute activité économique et, d'autre part, la solidarité, car, disait sans cesse Raiffeisen, « les Caisse de crédit mutuel doivent autant que possible agir à l'unisson, si l'on veut que le succès escompté atteigne toute la population ».

Quels étaient donc les éléments qui, il y a 60 ans, aidèrent ces 20 hommes tout simples, venant de petits villages, à créer ce mouvement, de concert avec le curé de campagne de Bichelsee ? Ce fut leur volonté de s'entraider mutuellement et leur plaisir à assumer des responsabilités, deux conditions indispensables au maintien d'une économie saine et prospère, à la sauvegarde de la liberté dans le renforcement de l'édifice étatique et à la coexistence des individus dans la dignité. Moins que le développement numérique du mouvement Raiffeisen et que ses prestations aux épargnantes ou en tant que dispensateur de crédits à des conditions avantageuses, ce sont plutôt les valeurs culturelles et éthiques, source de son rayonnement sans cesse renouvelé, qui nous fournissent aujourd'hui l'occasion



Les deux directeurs Schwager et Edelmann reçoivent les fleurs offertes par la Fédération tessinoise.

en cette période de sollicitation continue aux jouissances matérielles, d'intercaler un bref moment de méditation. Nous en profitons pour nous réjouir de la création et de l'essor du mouvement en général et de chaque Caisse en particulier, des succès qu'elles ont toutes enregistrés jusqu'ici, mais aussi tout spécialement des responsabilités que chacun d'entre nous assume à son poste.

La mutualité engage tous les hommes collectivement à se prêter assistance et à s'entraider. En premier lieu, elle exige d'eux de l'initiative, puis la mise à contribution de toutes leurs forces. Elle stimule la solidarité lorsque les forces d'un seul ne suffisent plus. Nous nous réjouissons de la reconnaissance et de l'estime croissantes que l'activité des Caisse de crédit mutuel engendre même auprès des autorités, dont la manifestation de ce jour est d'ailleurs une nouvelle preuve. Nous les en remercions sincèrement et voulons nous en montrer dignes dans la réalisation de notre œuvre. Le mouvement Raiffeisen suisse n'a jamais sollicité, ni reçu d'aide financière de l'Etat. Il fut, dès ses débuts, totalement dépendant de l'entraide. Rétrospectivement, nous devons admettre que ce fut mieux ainsi, car les membres de nos Coopératives se virent ainsi obligés d'agir constamment en sachant que la responsabilité pleine et entière de l'essor de leur association et du succès de leur action humanitaire n'importe qu'à eux-mêmes.

Etroitement liés à l'entraide, le plaisir d'assumer ses propres responsabilités est indispensable à son efficacité. Depuis la fondation des premières Caisse de crédit mutuel par Frédéric-Guillaume Raiffeisen et leur introduction en Suisse par le curé de campagne Traber, de Bichelsee, une grande transformation s'est accomplie dans la manière de vivre et de penser des hommes. Elle est la conséquence directe des progrès réalisés par la technique qui favorisèrent la formation de grandes exploitations, la naissance du gigantisme et par le fait même, quoique fort heureusement chez nous moins rapidement d'abord, la tendance de l'individu à se grouper et à abandonner de plus en plus la responsabilité à l'égard de lui-même et à l'égard

de la communauté aux quelques dirigeants supérieurs des grosses entreprises.

Je ne puis croire à la fatalité absolue des conséquences de ce développement technique sur la conduite morale des hommes. Je suis convaincu, en revanche, que toutes les forces qui opposent leur propre responsabilité à ce développement méritent tout particulièrement d'être encouragées. Il est capital, pour assurer un ordre social et étatique parfait, au sein d'une économie politique viable, que le plus grand nombre possible d'individus soient conscients de leurs responsabilités envers eux-mêmes et envers leurs semblables. Les effets de l'activité économique, sociale et politique nous concernent pourtant tous ; que nous en portions nous-mêmes la responsabilité ou que nous l'ayons cédée à un petit nombre d'entre nous, cela importe peu.

Méditons, Messieurs les représentants de nos innombrables villages et communes, de nos florissantes communautés aux formes multiples, ces mots qu'écrivait Guillaume Röpke : « Rien n'est plus préjudiciable à un ordre général sain et utile à l'homme que la masse et la concentration. Responsabilité personnelle et libre disposition de soi pour chacun en particulier en harmonie avec la communauté, cela suppose que la collectivité dans laquelle nous vivons ne dépasse pas les limites permises. Mais cet état de choses n'est possible que dans un cercle restreint, d'importance moyenne, dans des conditions qui ne détruisent ni ne bouleversent totalement les formes originales de l'existence humaine, telles que nous les rencontrons encore dans les communautés villageoises et dans les communes de petite ou moyenne grandeur. »

En assumant joyeusement leur part de responsabilités, les 10 000 membres des comités et conseils de surveillance œuvrant au sein des Caisses de crédit mutuel apportent une contribution indispensable dans les temps actuels au maintien des valeurs humaines dans la vie économique, sociale et politique. La coopération qui n'est et ne veut pas être qu'une institution de crédit ou qu'un simple bailleur de fonds, crée un lien vraiment humain, une communauté toute empreinte de chaleur morale, pleinement consciente de sa mission d'agir pour le bien de tous et de chacun, une communauté forte d'une cohésion à toute épreuve. « Ce qui manque le plus au monde, ce sont des hommes qui s'occupent des soucis des autres », déclare Albert Schweitzer. La tâche du mouvement Raiffeisen, qui est absolument une affaire de confiance, rencontre le succès parce que les membres des comités et des conseils de surveillance s'en acquittent à titre honorifique. « Servir le prochain sans compter ». Cette activité honorifique, au service de leur Caisse de crédit mutuel, d'hommes appartenant aux milieux professionnels les plus divers de la commune est un témoignage éclatant pour la conduite morale de notre population et en même temps une bonne école pour notre démocratie fondée sur l'autonomie de la commune. Rien ne saurait être par conséquent plus néfaste à l'activité fructueuse

de nos Caisses affiliées qu'un affaiblissement quelconque des principes éthiques de l'idée mutualiste. Aussi, je considère le fait de mener sans encombre notre mouvement, solidement ancré sur la base éthique et intellectuelle de l'aide au prochain, à travers les écueils de la période de haute conjoncture que nous vivons, comme une des tâches les plus nobles et les plus importantes de notre génération.

Nous le ferons, convaincus que nous sommes de la valeur des principes du système Raiffeisen, eu égard à la mission précise de la Caisse. Nous le ferons aussi en signe de reconnaissance à l'égard de ces hommes qui ont créé et édifié en 60 ans cette grande œuvre. Nous remercions l'humble curé de campagne de Bichelsee, Jean-Evangéliste Traber, et ses courageux compagnons qui, ensemble, ont fondé le mouvement Raiffeisen suisse. Nous exprimons notre gratitude à tous ces dix milliers d'hommes, animés de nobles sentiments, qui, dans les communes, ont contribué durant 60 ans, par leur collaboration active au sein des Caisses, au développement de l'œuvre commune. Nos remerciements vont aussi aux grands artisans de l'Union, à toutes ces personnalités dirigeantes des Conseils d'administration et de surveillance, mais tout particulièrement aux deux anciens directeurs Heuberger et Stadelmann : le directeur Heuberger, gardien et défenseur inébranlable des principes et de la bonne marche de chaque Caisse ; le directeur Stadelmann, pionnier sûr et avisé de notre Centrale, dont il a fait un pilier ferme et solide pour toutes les Caisses menacées par les coups du sort. M. Stadelmann, notre Union et la Caisse centrale en particulier sont en grande partie l'œuvre de votre vie, à laquelle vous avez consacré plus de 40 ans d'abord en qualité de directeur de la Caisse centrale, puis 10 ans comme membre du Conseil d'administration. Acceptez ces quelques fleurs que nous vous offrons de grand cœur et que vous aimez tant. Qu'elles vous soient un modeste témoignage de notre grande et plus sincère reconnaissance.

*(A cet instant, l'ancien directeur Stadelmann, tout ému de l'attention qui lui est réservée, est couvert de roses que lui présente une sympathique demoiselle, employée du secrétariat de l'Union.)*

Mais, confiants et heureux, nous tournons nos regards vers l'avenir. Confiants parce que nous pouvons compter sur la collaboration consciente des milliers d'hommes que comptent les Caisses locales et heureux de pouvoir continuer à travailler à une œuvre qui constitue une base économique solide pour l'épanouissement de la personnalité du plus grand nombre possible d'êtres humains.

Raiffeisenistes, « la véritable joie d'un homme, c'est l'action ; l'action désintéressée au service du prochain. »

Une telle méditation de circonstance sur les idéaux raiffeisenistes, de la part du directeur de l'Union centrale, devait grandement contribuer à maintenir bien haut les sentiments qui vibraient au fond des coeurs dans tout l'auditoire. Témoignage est ainsi

donné que le mouvement Raiffeisen suisse, dans son action matérielle, se nourrit aux sources des valeurs morales et culturelles les plus élevées voulues par les pionniers.

### Message du représentant des Organisations Raiffeisen d'Allemagne

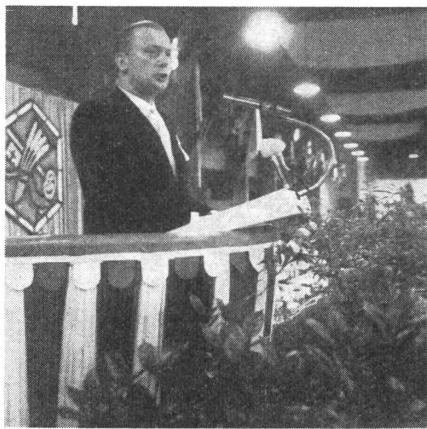
En ce jour anniversaire, il convenait de faire entendre la voix des délégations étrangères. Le temps étant très limité, c'est à celle seule de l'Allemagne, berceau du raiffeisenisme, qu'à juste titre fut dévolu l'honneur d'apporter ce message. M. Kleinhan, directeur, s'en acquitte avec brio. Voici la traduction de ce message.

Par un jour gris et pluvieux de l'avant-printemps de cette année 1963, je me trouvais en compagnie de quelques représentants du mouvement Raiffeisen allemand sur la tombe de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, au cimetière de Neuwied au bord du Rhin. C'était le 11 mars, aux environs de midi, heure à laquelle, il y a 75 ans, le fondateur des coopératives rurales ferma ses yeux pour toujours. L'humble geste que fit l'avocat général de l'Union Raiffeisen allemande en déposant au nom de l'Organisation de son pays et des Coopératives Raiffeisen du monde entier un bouquet de fleurs sur la tombe ne reflétait guère le lien qui, grâce au système Raiffeisen, unit entre eux des millions d'hommes épargnés sur tout le globe. Ce n'est que le lendemain, par l'immense écho de la presse, de la radio et de la télévision, consacré à cet instant de recueillement et du souvenir à Neuwied, que le public ressentit, lui aussi, la prodigieuse force qui se cache derrière le nom de Raiffeisen.

Qui fut cet homme, dont le nom, plusieurs décennies après sa mort, personnifie encore une idée universelle, constitue le centre de gravité d'une solidarité qui s'étend sur toute la terre et reflète la mission de près d'un demi-million d'institutions dans presque tous les pays du monde ?

Pour comprendre Frédéric-Guillaume Raiffeisen et son œuvre, il faut d'abord analyser quelques données historiques. Loin de moi l'intention de vous faire peut-être un exposé détaillé sur l'évolution du système coopératif. Je voudrais seulement vous indiquer les circonstances qui furent à la base de l'action de Raiffeisen.

L'idée mutualiste est aussi vieille que le monde, car elle tire son origine de l'esprit d'entraide et d'assistance. L'être humain a, d'une part, la tendance instinctive de s'unir aux autres pour agir en commun chaque fois que la force et la puissance de l'individu seul ne suffisent pas. D'autre part, l'homme aspire cependant simultanément aussi à un maximum de liberté personnelle. Ces deux instincts naturels, l'élan vers un partenariat et la tendance à l'individualisme expliquent l'idée de l'union coopérative. Elle se base donc sur l'association volontaire en vue d'une entraide solidaire.



Le directeur des Caisses Raiffeisen d'Allemagne, M. Kleinhans, apporte le salut de la patrie de Raiffeisen et des délégations étrangères.

L'esprit social et l'individualisme ont toujours été pareillement décisifs dans l'évolution séculaire du principe mutualiste. Ceci vaut aussi pour le système coopératif moderne qui apparut au milieu du siècle dernier. Suscitée par de profondes modifications structurelles par suite de la mécanisation et de l'expansion industrielle, la réforme sociale et économique se manifesta d'abord par de fortes tensions. L'homme menacé par la révolution industrielle ne vit plus son salut et sa conservation que dans la concrétisation d'une idée d'entraide mutuelle, de la solidarité dans le dur combat pour l'existence. La classe moyenne, composée surtout d'agriculteurs et d'ouvriers qui, à cette époque, vivaient à la campagne, fut particulièrement éprouvée. Il est clair que dans ces conditions se réalisa cette archi-vieille idée du principe mutualiste.

Pour préserver la classe moyenne, on s'inspira de la vieille formule de l'entraide, de l'association de tous ceux qui vivaient dans la même situation, afin de s'aider mutuellement à sortir de la détresse, chacun jouissant des mêmes droits et revêtu de la même responsabilité. Il y avait des milliers d'hommes qui soupçonnaient la force contenue dans la mutualité. Il en fut de nombreux qui eurent la même idée. Mais il se trouva un seul Frédéric-Guillaume Raiffeisen pour s'attacher, en un trait génial, à la façonner et à la répandre autour de lui en exprimant sa pensée et ses intentions dans le langage tout simple du paysan et de l'ouvrier, puis en les transformant en un idéal lumineux suscitant l'enthousiasme.

Sans se donner la peine d'analyser scientifiquement les conjonctures de cette époque, Raiffeisen, alors bourgmestre de la commune de Weyerbusch, fonda en cette fameuse année de disette 1846-47 la « Société de boulangerie de Weyerbusch », en premier lieu dans l'intention de soulager ses concitoyens affamés en leur procurant du pain bon marché. Le fournil de Weyerbusch, très bien conservé, rappelle encore à la génération actuelle cette initiative de Raiffeisen. Mais, ce dernier reconnut bientôt que la détresse était beaucoup plus profonde : « Pourtant, l'œil avisé d'un observateur attentif avait tôt fait de découvrir qu'il existait de toute évi-

dence, outre la gêne momentanée due parfois à de mauvaises récoltes, une misère permanente qui provenait des besoins en crédit non satisfaits de la population. » Raiffeisen créa alors en 1849 la « Société de secours de Flammersfeld pour l'aide aux paysans dans le besoin » qui, déjà, procura une assistance en accordant des prêts. Alors que cette société et les institutions similaires suivantes revêtaient encore nettement un aspect de bienfaisance, les coopératives agricoles qui les remplacèrent peu après présentèrent déjà des caractéristiques plus modernes.

Bientôt naquirent de nombreuses autres sociétés de Caisses de prêts dont le système fondamental fut constamment amélioré. En 1866 déjà, Raiffeisen consigna ses impressions sur l'activité des coopératives rurales dans un volume toujours d'actualité intitulé : « Les Sociétés des Caisses de prêts pour l'aide à la population rurale, comme aussi aux artisans et ouvriers de la ville. » La voie était désormais ouverte et nous voyons avec quelle rapidité des centaines, voire des milliers de coopératives rurales, soit des coopératives de crédit, soit des coopératives de marchandises ou encore des institutions mixtes, furent créées. L'idée de Raiffeisen franchit bientôt les frontières nationales. Dans presque tous les pays européens et extra-européens, elle trouve un écho enthousiaste. Partout, les coopératives de tendance raiffeiseniste se sont avérées le moyen approprié d'augmenter la capacité des exploitations rurales et d'améliorer le standard de vie des populations campagnardes.

Même si les diverses conditions locales exigent une adaptation de la structure et du fonctionnement des coopératives rurales, quelque chose reste sans conteste immuablement valable : les principes de base que constituent le libre consentement, l'entraide, la solidarité et l'autonomie. Ils sont et resteront les marques distinctives des Coopératives Raiffeisen auxquelles ces dernières ne sauraient renoncer.

Le jugement incorruptible de l'Histoire a depuis longtemps déjà tressé la couronne de lauriers de l'immortalité à Frédéric-Guillaume Raiffeisen. L'homme que son temps appelait déjà « le père Raiffeisen » a été comblé d'un honneur dévolu à un petit nombre de mortels seulement, celui de voir lié son nom à une idée et aux formes extérieures d'un mouvement de masse fondé sur des principes tant spirituels et éthiques qu'économiques et pratiques. Grâce surtout à sa nature discrète et à son caractère intègre, il a fait de l'entraide édifiée sur les bases de la charité chrétienne et d'une liberté vraiment démocratique une règle qui s'impose tout naturellement. En tant que « serviteur de l'humanité », Raiffeisen se trouve donc, tout comme Henri Dunant et Albert Schweitzer, au premier rang des hommes au rayonnement légendaire vers lesquels nous levons, nous aussi, nos regards pleins de vénération et de reconnaissance en cet âge sans âme de la mécanique.

Les idées et idéaux de Raiffeisen sont restés vivants. Ils s'étendent même encore.

Dans le courant de l'année dernière, des visiteurs de 75 pays d'outre-mer en voie de développement, s'intéressant aux problèmes des coopératives, se sont adressés à l'Union Raiffeisen allemande pour se familiariser avec les principes de ces institutions. Mais aussi dans nos pays, développés à un degré extrême, où plus personne ne meurt de faim, s'affirme la notion d'entraide en tant que pilier de la classe moyenne. La coopérative basée sur le libre consentement et le sens de la responsabilité à l'égard de la communauté est, avec ses valeurs éthiques, en même temps la meilleure école et le plus sûr garant pour une vraie démocratie et pour un ordre social libéral.

Né à Hamm sur la Sieg, Frédéric-Guillaume Raiffeisen, fondateur des coopératives rurales, a vu sa renommée franchir toutes les frontières nationales grâce à son œuvre. Il appartient aux mutualistes du monde entier. Sa pensée humaine et chrétienne et son action dictée par une profonde conviction intérieure constituent pour nous, qui avons le privilège de collaborer à son idéal, un lumineux exemple. La parole prononcée, il y a 75 ans, sur sa tombe encore entrouverte, garde toujours sa signification : « Accomplissez cette tâche dans l'esprit et conformément aux intentions du défunt et tout ira bien. »

Le rappel de la pensée profonde et intime de Raiffeisen ne pouvait que compléter avantageusement l'enrichissement des esprits qui devait justifier la raison de cette manifestation commémorative. Elle a donc pleinement atteint son but.

Il ne restait plus qu'à faire entendre le message de la voix romande et de la voix tessinoise par deux membres du Conseil d'administration de l'Union apportant l'assurance absolue de l'harmonie des cœurs d'outre-Gothard et d'en-deçà de la Sarine. Le salut de M. Plinio Ceppi, président de la Fédération tessinoise, se trouve reproduit dans la partie italienne de ce numéro. Le délégué tessinois accompagne d'ailleurs ses paroles d'un geste tangible de reconnaissance et de fidélité en faisant combler de fleurs les deux directeurs de l'Union, MM. Edelmann et Schwager. Nous publions



En excursion.

alors ici les délicates paroles prononcées par le représentant de la Romandie, *M. Samuel Chevalley*, président de la Fédération vaudoise.

Au nom de la Suisse romande, il m'est un plaisir et un honneur tout particulier de vous apporter le salut fraternel et chaleureux des Caisse du Valais, de Genève, de Fribourg, de Neuchâtel, du Jura et du pays de Vaud. Des bords du Rhône à ceux du Doubs, de la verte Gruyère, des vallées alpestres ou des sites enchanteurs de Neuchâtel ou du Léman, de toutes les Caisse de langue française représentées ici ou en pensées avec nous, se dirigent vers Saint-Gall, en ce congrès jubilaire, les vœux et les félicitations. Puissiez-vous être certains, chers Confédérés, de l'indéflectible attachement de vos coreligionnaires «welsch» à la grandeur de Raiffeisen. Quelque peu turbulents à l'occasion, passifs ou impulsifs selon les circonstances ou les régions, les Romands ont, comme le vin de leurs coteaux, la malice alliée au bouquet ou à la finesse en même temps que la franchise et le don de promouvoir la gaieté. Ils cultivent l'amitié avec un art consommé. Aussi sont-ils particulièrement heureux de la perpétuelle grande occasion telle que celle de ce grand jour. Puissiez-vous donc être assurés, en cet anniversaire, de leur désir de perpétuer cette utile collaboration et agréez en leur nom, une gerbe fleurie de compliments et de vœux dont le parfum n'aura de pareil que l'incomparable et suave dégagement de la fleur de la vigne actuellement en plein épanouissement. Et maintenant, sous l'égide de la Providence, puise cette floraison et ces vœux être le prélude de belles récoltes et d'une vivifiante collaboration pour l'avenir de notre grande famille de l'Union en marche vers des succès constants, pour le grand bien et l'honneur des citoyens bien disposés de toute notre chère patrie suisse.

\* \* \*

Au terme de cette manifestation du souvenir, les coeurs vibrent à l'unisson. Les heureux participants ont puisé aux sources vives des plus nobles sentiments. Tous ceux à qui fut donné le bonheur de vivre ces instants historiques en emportent une profonde impression.

\* \* \*

Et c'est le départ dans toutes les directions vers les hôtels attribués des régions environnantes. Vu les circonstances, les participants passent la soirée par groupes décentralisés en cinq lieux différents, une manifestation familiale de cachet local et au caractère folklorique y étant organisée dans chacun. C'est la soirée appenzelloise des Rhodes intérieures à Appenzell, celle des Rhodes extérieures à Heiden, la soirée toggenbourgeoise à Wattwil, la thurgovienne à Arbon et enfin la soirée saint-galloise en ville de Saint-Gall. Des échos sont parvenus du succès complet de chacune de ces manifestations dont l'ambiance



Les plaisirs du voyage.

bien locale a fait ressortir les particularités régionales des plus beaux coins de la Suisse orientale.

Le lendemain, dimanche, était réservé, après les devoirs religieux, aux excursions à travers le pays, à la découverte des sites les plus pittoresques et idylliques. Les yeux ravis, le cœur comblé mais cachant une pointe de regret, les congressistes rallient tous le point central de Saint-Gall pour le retour au foyer.

Ainsi, le voile se baisse sur deux journées inoubliables vécues dans le sentiment du plus vif attachement à la belle et commune patrie. L'idée Raiffeisen y contribue d'ailleurs puissamment, elle qui est éducatrice par essence, formateur d'hommes, formateur de toutes les valeurs morales liées par le principe de l'aide à soi-même et de l'entraide au service du bien commun. Le Con-

grès de 1963, avec sa manifestation commémorative du soixanteenaire de l'Union restera inscrit en lettres d'or dans les annales du mouvement Raiffeisen suisse.

Fx

## Pour le 1er août A la Petite Patrie

*J'ai d'abord aimé mon gentil village,  
Et son souvenir pleure ou chante en moi.  
Car, dès les premiers pas du grand voyage,  
J'ai connu la mort et subi sa loi.*

*Mais je ne sais plus que les heures claires  
Du jeune printemps qu'on ne revoit pas :  
Ah ! sur mon vieux cœur comme je le serre,  
Tout le cher passé qui veille là-bas !*

*Ensuite j'aimai la haute vallée  
Qui fut bien des ans tout mon univers :  
Radieux soleil, neige immaculée,  
La blanche splendeur de ses longs hivers,  
Son décor de prés et de pâturages  
Si verts sous le ciel des trop courts été,  
Ses larges sapins aux tièdes ombrages,  
Ses humbles travaux et leur majesté.*

*Enfin mon amour étendit ses ailes  
Sur tout le pays dont je suis l'enfant,  
A ce beau Jura dont l'âme fidèle  
Voue à son histoire un culte fervent.  
Nos aïeux ont fait la maison prospère  
Et nous héritons de leur rude effort :  
N'oublions jamais le travail des pères,  
Et que les vivants soient dignes des morts !*

Virgile Rossel.

## Chronique économique et financière

### Situation économique dans le monde

La conjoncture mondiale est caractérisée, en cette première partie de l'année, par une expansion économique modérée. Aux Etats-Unis d'Amérique, une légère amélioration s'est produite. L'activité commerciale a été plus vive qu'au dernier trimestre de 1962. La politique gouvernementale propre à encourager l'investissement a agi de façon stimulante pour l'expansion. La bourse escompte que la reprise se poursuivra et s'affermira, ce qui, au dernières nouvelles, se produit. L'évolution conjoncturelle n'en demeure pas moins entravée par le problème de la balance des paiements.

Au Canada, les chiffres d'affaires du commerce ont atteint un niveau record et la balance des paiements continue à être équilibrée. En Amérique latine, des troubles politiques sont venus s'ajouter aux difficultés économiques et monétaires. Seules, la persistante et forte aide de l'étranger et d'institutions internationales permet d'em-

pêcher une grave détérioration de la situation économique.

En Asie, la puissance industrielle qu'est le Japon a affirmé sa position dominante, tandis qu'en Inde la situation économique est critique, ce pays s'étant vu obligé d'allourdir énormément la charge fiscale pour financer un budget de la défense accru du double. L'accroissement de la production industrielle a diminué et la production agricole n'a pas fait de nouveaux progrès. L'économie du Pakistan, au contraire, progresse régulièrement. En Australie, la reprise se poursuit et il en est de même en Afrique du Sud où le plein emploi rend difficile une plus forte expansion de la production industrielle.

Le fléchissement de la disposition à l'investissement privé a rendu l'économie de l'Europe occidentale plus vulnérable aux influences extérieures. D'une façon générale et en dépit de quelques manifestations de reprise dans la production industrielle

et dans la consommation, le ralentissement de l'expansion a persisté. Les conditions atmosphériques anormales de l'hiver ont contrarié l'évolution conjoncturelle.

### En Suisse

Les indices d'une accalmie progressive de la conjoncture ont été renforcés, au début de l'année, par les effets supplémentaires obstructifs d'un hiver rigoureux. Sur le marché du travail, toutefois, la tension reste forte, mais c'est avant tout dans le léger recul des rentrées de commandes de l'étranger que sont devenus perceptibles les facteurs d'un ralentissement. La diminution des importations de matières premières, coton brut, fer, acier, cuivre, etc., résulte vraisemblablement d'une plus grande réserve de nos acheteurs.

Alors que, dans les trois années précédentes, nos *importations* avaient constamment augmenté, dans le premier trimestre de cette année il y eut un léger recul aussi bien par rapport au trimestre précédent que comparativement à la même période de 1962. Mais en avril déjà, les importations enregistraient de nouveau un chiffre record. En ce qui concerne les *exportations*, elles ont continué de progresser, mais à une allure ralenti. Ainsi, le solde passif de notre *balance commerciale* a reculé dans le premier trimestre de cette année comparé à celui de la même période de 1962, mais il s'est de nouveau aggravé en avril.

Il est certainement prématuré de parler de revirement de la tendance puisque presque partout nos entreprises annoncent une pleine occupation, même une suroccupation pour bon nombre d'entre elles et que persiste la pénurie de main-d'œuvre, ce qui accentue toujours la tendance à la hausse des prix et des salaires. *L'indice des prix à la consommation*, qui s'inscrivait à 198 points au début de l'année a passé à 199,5 à fin avril, pour franchir le cap des 200 points, exactement 200,7, à fin mai, marquant une hausse de 0,6% en un mois. C'est dire que le coût de la vie a doublé depuis août 1939, puisque le chiffre 100 représente le niveau à cette époque. Cette constatation n'est pas sans inspirer quelques inquiétudes.

Jusqu'à un certain point, il serait désirable qu'un ralentissement intervienne, car ce n'est qu'à cette condition qu'on parviendra à atténuer la surchauffe et les dangers d'inflation. M. Spühler, président de la Confédération, s'en est inquiété en déclarant, à l'ouverture de la Foire de Bâle, que nous avons forcé notre croissance économique non par nos propres forces, mais en recourant à des moyens étrangers. Trois constatations le confirment. Notre commerce extérieur a vu l'excédent des importations passer de 1,5 milliard de francs en

1960 à 2,8 milliards en 1961 et à 3,4 milliards en 1962. D'autre part, la constitution de l'épargne est restée, en 1962, de 2 milliards au-dessous des besoins d'investissement qui ont été ainsi satisfais par des capitaux étrangers. Enfin, notre appareil de production n'a pu se maintenir en activité que par l'appoint de 750 000 travailleurs étrangers.

Si le président de la Confédération a fait appel à l'autodiscipline de tous les responsables de notre économie, à quel degré de l'échelle qu'ils puissent se trouver, ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est que M. Spühler a laissé prévoir que le Conseil fédéral se pose la question de savoir s'il ne devra pas recourir à des mesures plus sévères, à des moyens plus efficaces pour régulariser la conjoncture. Cette menace d'interventions accrues des pouvoirs publics dans la vie économique n'a pas manqué de soulever des remous dans le monde économique suisse. Alors que l'Etat n'a pas fait grand-chose jusqu'ici pour prêcher l'exemple, en matière de construction notamment, on sait que l'industrie privée, au contraire, a entrepris de son plein gré, une lutte assez efficace. Une entente doit être possible entre notre économie privée et les pouvoirs publics pour lutter contre la surchauffe sans nous départir de notre sain régime démocratique et fédéraliste, ni de la ligne traditionnelle de nos petites communautés politiques et économiques à l'échelle de l'homme, cela pour éviter de voir se lever le bâton de l'interventionnisme.

### Marché de l'argent et des capitaux

Le marché de l'argent reste relativement liquide. De nombreux et importants emprunts ont rencontré un vif succès et, dans certains cas, les prix d'émission ont pu être relevé par rapport à ce qu'ils étaient au début de l'an. Ce n'est que depuis la mi-mai que l'on constate un léger resserrement, mais seulement du marché à court terme. Pourtant, nous venons de voir que la surchauffe ne s'est guère atténuée. Dans l'ensemble, les besoins de fonds restent considérables et l'on s'accorde à estimer qu'ils dépassent toujours la formation de capitaux en Suisse, cela bien que l'offre de l'épargne continue à être remarquable consécutivement à un fort accroissement des revenus personnels.

La liquidité relative du marché de l'argent et des capitaux est sans doute due à des facteurs temporaires, en partie du moins. D'une part, le froid exceptionnel de l'hiver a retardé les constructions, ainsi que certaines importations. D'autre part, il y eut le remboursement d'un emprunt fédéral de 200 millions. Il est probable enfin que

l'entrée de capitaux étrangers a continué d'empêcher un resserrement des marchés financiers. Puisque, malgré le fait que notre balance des revenus soit restée déficitaire, nos réserves monétaires n'ont pas notablement diminué, il faut en conclure, semble-t-il, que les entrées de capitaux étrangers et le rapatriement de capitaux suisses ont continué de l'emporter sur les sorties de fonds.

Il résulte de l'analyse des bilans, à la fin du premier trimestre de 1963, des grandes banques suisses comme des banques cantonales que les ressources qui se prêtent le mieux au financement des prêts et crédits ont augmenté dans une mesure nettement plus faible qu'il y a un an. Mais il est vrai aussi de dire que l'augmentation des prêts et crédits s'est également ralentie, même plus fortement. Néanmoins, en considération de la forte reprise des besoins de capitaux dans le secteur du bâtiment, il ne faudrait pas s'étonner qu'un certain resserrement du marché se fasse sentir prochainement.

Il vaut aussi la peine de revenir sur la progression à 200,7 points de l'indice des prix à la consommation — 100 représentant le niveau d'août 1939 — ce qui veut dire, en clair, qu'en moins d'un quart de siècle le franc suisse a perdu la moitié de son pouvoir d'achat. La grande victime de cette dépréciation de notre monnaie, c'est l'épargnant qui voit se dégrader continuellement le pouvoir d'action de ses économies.

La liquidité du marché explique le fait que les taux d'intérêt n'ont que très peu évolué. Le marché à moyen et long terme n'a connu que quelques rares fluctuations. Les taux d'intérêt pratiqués sur les bons de caisse sont demeurés stationnaires. Si les nouvelles émissions d'emprunts publics de premier choix ont été lancées à 3 ¾ %, plutôt qu'à 3 ½ % comme c'était le cas précédemment, le relèvement du prix d'émission au pair a fait que le rendement n'en a guère été amélioré par rapport aux précédentes émissions.

Le marché hypothécaire a marqué aussi une grande stabilité résultant de l'équilibre qui a existé jusqu'à maintenant sur le marché de l'argent. Le Conseil fédéral, de concert avec la Banque nationale suisse, veille à neutraliser les tendances à la hausse. Il faut espérer que la convention sur la limitation des investissements aura pour effet le maintien de l'équilibre entre la formation des capitaux et l'octroi des crédits.

### Pour nos Caisses Raiffeisen

Tout dans la situation que nous venons de dépeindre, fait ressortir une grande stabilité des marchés financiers. Aucune mo-

dification n'est donc à prévoir dans l'échelle des taux. On conservera le 2 3/4 % à l'épargne, le 3 1/4 % pour les obligations à 3 ans de terme et le 3 1/2 % pour celles à 5 ans. Exceptionnellement, ici ou là où la concurrence est vive ou bien où la banque officielle impose de telles conditions, on se voit obligé de majorer ces taux de 1/4 %. A notre avis, ce privilège ne devrait cependant être accordé que pour les conversions, ou seulement si la Caisse se trouve

à court de disponibilités. Il faut faire son budget et supposer les conséquences d'une telle mesure.

Du côté des débiteurs, le taux de 3 3/4 % reste le taux de base pour les hypothèques de premier choix. A propos de crédits de construction, nous appuyons la pratique des Caisses qui majorent ce taux de 1/4 % pendant la période des travaux, c'est-à-dire jusqu'à la consolidation définitive du prêt.

Fx

### **Idées directrices pour le 1er août Au nom du Dieu tout puissant**

Toutes les Constitutions cantonales et la Constitution fédérale sont établies au nom du Dieu Tout-Puissant. A mon avis, cette reconnaissance de l'existence de Dieu est une condition de base qui constitue l'assise de l'Europe qui est devenue ce qu'elle est grâce à sa foi chrétienne même imparfaitement réalisée par ses fils et leurs Etats.

De cette foi dépend la conception même de l'homme et de la famille qui préexistent à la cité, et la conception de l'Etat qui est au service de la personne et la conception aussi de la fédération des Etats d'Europe dont les plus faibles doivent être aidés par les plus forts. Ainsi, personnes humaines, Etats, fédération des Etats se feront sur la base du respect de la nature de l'homme, de sa dignité, de sa liberté et de sa destinée ; ainsi les petits Etats pourront compter sur le respect que les grands doivent avoir de chacun d'eux de rester lui-même mais de se grouper aux autres de façon coordonnée, complémentaire, pour le bien commun.

*Roger Bonvin, conseiller fédéral,  
aux étudiants de l'Université  
de Fribourg.*

### **Il faut garder au pays son âme**

Ici vit un peuple qui a lutté pour son existence, pour son sol et pour sa cohésion. Les tâches se renouvellent et se posent à nous sans cesse. Le but demeure. Mais le peuple n'est pas une somme d'individus. C'est une communauté dans laquelle chacun porte sa responsabilité. C'est cela que nous voulons dire à notre jeunesse. C'est pour elle que nous voulons conserver la maison suisse.

Trois éléments marquent un peuple : l'histoire, la communauté et l'avenir. Le passé a été bâti par nos pères avec la protection du Tout-Puissant. Ce passé est la source de courants de forces qui nous permettent aujourd'hui de bâtir la communauté dans l'esprit du droit et de l'ordre, et de continuer de l'édifier dans l'avenir. Le meilleur moyen d'assurer la sécurité de notre pays et de son peuple passe par l'attitude responsable de chaque Confédéré, même si cette attitude exige du courage, de la volonté et de la force.

*Ludwig von Moos,  
conseiller fédéral, au congrès de  
l'Association suisse des institu-  
teurs catholiques.*

et de dévouement des citoyens qui ne revendiquent que le mérite de consacrer un peu de leur temps, pourtant si précieux de nos jours, à la chose d'autrui.

Et lorsqu'une telle manifestation est convoquée sur le « Balcon du Léman » et par une radieuse journée, les organisateurs semblent bien assurés d'avance de voir leurs efforts hautement récompensés, ce qui fut d'ailleurs le cas. D'autre part, la bonne humeur du président de la Fédération, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, fier de recevoir chez lui la cohorte des raiffeisenistes vaudois, laissait bien augurer de la réussite de cette journée.

« En cette période de surchauffe conjoncturelle — déclare M. Chevalley dans son discours d'ouverture — où la vitesse et les distances ne peuvent plus être calculées, sinon par des génies amateurs de stratosphérie, qu'il est salutaire et reconfortant, n'est-il pas vrai, de se retrouver, au rythme des années, dans l'une de nos régions du canton, pour y commenter, non pas les exploits des « polaris » ou les succès des diverses forces de frappe uni - ou multilatérales..., mais simplement, et en toute quiétude, les résultats de l'année écoulée dans le cadre combien sympathique de nos 77 coopératives vaudoises de crédit mutuel. »

Les commentaires du président touchant l'historique du lieu nous apprennent que Chexbres qui est entourée au nord, au sud-ouest et à l'ouest par Puidoux, au sud et à l'est par St-Saphorin et Rivaz, descend jusqu'à quelques pas du Château de Glérolles, par gradins réguliers sur lesquels s'étagent 600 fossoriens de vigne dont la réputation des produits allait nous être confirmée à l'issue de la partie administrative. Le village est fort ancien puisqu'on en situe la fondation vers l'an 563, époque où Glérolles fut détruit par les eaux du Léman, ensuite de l'écoulement d'une colline avoisinante. La plupart des gens se retirèrent alors sur les hauteurs et c'est ainsi que Chexbres prit son importance jusque vers le XIII<sup>e</sup> siècle, pour diminuer ensuite lorsque l'Evêque recréa la Châtellerie de Saint-Saphorin. Vers 1057, la majeure partie des possessions de Saint-Maurice fut remise à Rodolphe de Rheinfelden, alors duc de Bourgogne — ce qui justifie la prétention des vins de la région — puis donnée ensuite par Henri IV à l'Evêque de Lausanne.

Au terme de ce brin d'histoire, le président se plaît à souhaiter une chaleureuse et cordiale bienvenue à toute l'assistance et cite la présence de nombreux invités, notamment de M. le conseiller d'Etat Debétaz, représentant l'exécutif cantonal, de MM. Chappuis et Cornut, députés et Fr. Légeret, syndic, de MM. les pasteurs Grellet et

## **Chez les raiffeisenistes vaudois**

C'est le 27 avril 1963 que s'est tenue dans la Grande Salle de Chexbres, décorée et pavée avec soin pour la circonstance, la 51<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen. Cette importante manifestation d'union communautaire par excellence, événement marquant de la vie raiffeiseniste en terre vaudoise, vient de remporter le succès qui couronne traditionnellement ces heureuses

et fécondes rencontres. Elle fut d'ailleurs suivie par de nombreux invités et par plus de 250 délégués représentant 76 des 77 Caisses affiliées au mouvement cantonal.

D'un caractère pourtant primordialement administratif, cette réunion annuelle, de par la chaleur de l'ambiance qu'elle est à même de créer, s'avère la source idéale propre à resserrer les liens d'amitié qui unissent dans un même élan de solidarité

Rusterholz, de M. Jean Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, de MM. Séchaud et Keller, de l'Union suisse de Saint-Gall, de M. Louis Besson, ancien président de la Fédération. Des vœux tout particuliers sont adressés aux représentants des deux Caisses nouvellement fondées de Poliez-le-Grand et de Savigny, respectivement 76<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup> fleurons de la Fédération vaudoise.

Corroboration le message présidentiel, M. Maurice Jaunin, président de la Caisse organisatrice de Puidoux-Chexbres, accueille les délégués en termes chaleureux. Fidèle et solide bastion du raiffeisenisme en Pays de Vaud, la Caisse de Puidoux-Chexbres, fondée en 1912 par 23 adhérents, fête par conséquent cette année 50 ans d'activité. Elle compte actuellement 225 sociétaires et affiche un chiffre d'affaires de 10 millions.

Ayant retracé l'activité du Comité cantonal durant l'exercice écoulé, M. Samuel Chevalley rompt une lance en faveur de la création de nouvelles Caisses, exhortant les délégués à faire œuvre de propagandistes au profit de la cause commune.

Des chiffres qui sont commentés, il ressort que l'année 1962 a permis, une fois de plus, à ces coopératives rurales d'autofinancement de s'affirmer à nouveau par des progrès fort réjouissants. Au 31 décembre dernier, les 77 Caisses Raiffeisen vaudoises, toutes affiliées à l'Union Raiffeisen suisse, groupaient 7207 sociétaires et 24 252 épargnantes. La somme des bilans s'élevait à 102,5 millions, affichant ainsi la progression remarquable de 9,8 millions, soit de 10,5 % sur l'exercice précédent. En augmentation de plus de 14,5 millions, le chiffre d'affaires était de l'ordre de 233 millions de francs. Conformément aux prescriptions statutaires, le bénéfice global de fr. 225 971.14 a été intégralement attribué aux réserves qui atteignent désormais près de 5 millions.

Présentés par l'habile et compétent caissier, M. Philippe Viallon (Ballens), les comptes de la Fédération sont approuvés sur proposition de M. Nicollerat, agissant au nom des sections vérificatrices de Bex et de Corbeyrier. L'année prochaine, cette mission incombera aux Caisses de Puidoux-Chexbres et de Rivaz.

Après décision prise sans opposition de maintenir le *statu quo* dans le domaine de la perception des cotisations, la liquidation des affaires administratives se poursuit par la remise traditionnelle du portefeuille à 7 membres dirigeants ayant œuvré 25 années durant au sein des comités locaux ou en qualité de caissier. C'est ainsi que défilent tour à tour à la tribune officielle :

MM. Lucien Conod, Daillens,  
Henri Chevalley, Forel,  
Louis Ruchonet, Rivaz,  
Edmond Trolliet, Thierrens.  
François Pittet, Villars-le-Terroir,  
Emile Goumaz, Villarzel,  
Arnold Duperret, Mézières.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes de la Direction centrale, M. Roland Séchaud, délégué de l'Office de révision, ayant analysé la situation matérielle du mouvement, tant sur le plan national que cantonal, se plaît à souligner la saine structure et la bonne gérance des Caisses vaudoises. Puis le rapporteur informe l'assemblée de certaines dispositions à venir touchant le secteur des fonds propres, la révision des statuts et du règlement d'administration dans le cadre notamment de l'augmentation des limites de cautionnement, pour terminer par quelques commentaires d'actualité relatifs à la situation de l'économie suisse.

Au terme de cette première partie, la brillante et combien spirituelle intervention de M. Légeret, syndic de Chexbres, est particulièrement appréciée. Porteur du message des autorités locales, l'orateur souligne, non sans malice, les caractéristiques attrayantes de ce beau village touristique et vigneron, de ses sous-sols hospitaliers où l'on y déguste un nectar qui fait même chanter « l'amour des lois ».

D'ailleurs invités à prendre l'apéritif sur la place de la gare, les convives n'ont aucune peine à se laisser convaincre. Ce sympathique intermède ne manqua pas de mettre l'ambiance sur son orbite de fête. Elle devait rester à son apogée jusque tard dans l'après-midi.

Au cours du repas excellemment servi par Mme Beretta, M. le conseiller d'Etat Ed. Debétaz apporte à un auditoire attentif les vœux et les félicitations du Gouvernement cantonal. Le chef du Département de l'agriculture, que de nombreux et divers liens attachent aux dirigeants des Caisses Raiffeisen, se plaît à relever la haute et bénéfique mission que remplissent ces institutions au profit des collectivités villageoises, puis termine sur quelques commentaires touchant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes, du 23 mars 1962.

Apportant le salut de l'Eglise avec force, le pasteur Rusterholz, membre fondateur de la Caisse de Champagne, rappelle le privilège qui est le nôtre de vivre dans un heureux pays où tous tirent à la même corde, rendant hommage à ceux qui, même en période actuelle de haute conjoncture dominée par l'affairisme, travaillent sans esprit de lucre, pour le bien de leurs semblables.

Présentée par M. René Chappuis, municipal, la société de chant « Le Forestay » agrémenta fort joliment cette partie récréative, alors que sous la direction du dynamique Ed. Rey, la fanfare se produisit devant un auditoire qui ne lui ménagea nullement ses applaudissements. Notons les agréables instants que nous fit passer le « Cabaret d'Anzeindaz », animé par un sympathique vigneron d'Epesses.

Belle et réconfortante manifestation, la rencontre de Chexbres laissera longtemps encore un lumineux souvenir à ceux qui eurent le privilège d'y prendre part.

Sd

## Importance des «investissements intellectuels», ou, pour parler plus simplement, de l'instruction

Dans l'analyse des phénomènes de croissance et de développement économique et social, les économistes attachent, comme il se doit, une très grande importance à la répartition du revenu national entre la consommation et les investissements.

Mais, lorsque les économistes parlent d'investissements, ils songent surtout aux « investissements matériels » et ils dépensent la quasi-totalité de leurs efforts à traiter du montant, des formes et des priorités des investissements matériels.

Or, cela est de plus en plus palpable d'évidence, l'économie prend forme surtout dans les laboratoires et les écoles.

Importance des investissements matériels, importance encore bien plus grande des investissements intellectuels !

L'importance accordée à l'éducation dans les pays à direction marxiste, les besoins

considérables des pays en cours de développement, les disparités dans l'effort en faveur de l'éducation consenti par les divers pays européens, les conséquences de « l'explosion scolaire » dans quelques pays avancés, ont conduit à accorder une place de plus en plus importante à l'éducation et l'instruction, aux investissements intellectuels, dans les théories du développement économique et social.

On comprend de mieux en mieux la vérité du vieil axiome : SAVOIR C'EST POUVOIR.

Au cours de la séance du 30 janvier dernier de l'Académie d'Agriculture de France, le professeur Malassis a formulé en quatre propositions fort intéressantes les tendances nouvelles des économistes modernes en matière d'investissements intellectuels.

Mes lecteurs les liront certainement avec intérêt et fruit. Les voici donc :

*1. A mesure qu'une société devient plus riche, la proportion du revenu consacré à l'instruction et l'éducation augmente.*

Au Royaume-Uni, les dépenses concernant l'instruction se sont élevées à 1 % du revenu national en 1900, à plus de 2 % en 1920, à près de 3 % en 1939 et à 4 % en 1958. Le même accroissement se retrouve dans tous les pays où les chiffres sont disponibles.

Le professeur Svennilson écrit à ce sujet : « A mesure qu'augmentent les revenus familiaux, les jeunes gens veulent s'instruire davantage et les parents peuvent le leur permettre ; de même, à mesure que s'accroissent les revenus nationaux et les recettes financières des gouvernements, il devient possible de consacrer à l'éducation des sommes de plus en plus considérables. »

Selon cette proposition, les dépenses d'éducation sont supportées à la fois par les familles et les collectivités publiques ; mais dans la mesure où l'accès à l'éducation tend à être considéré comme un droit fondamental de la personne humaine, et où cette éducation tend à devenir gratuite, le développement du système d'éducation dépend essentiellement de l'évolution des ressources qui lui sont affectées par les collectivités publiques.

*2. Le système d'éducation est affecté par la croissance et le développement économique.*

*a) A mesure qu'une société devient plus riche, elle dépense davantage pour l'éducation. La durée moyenne de la période de scolarité s'allonge et l'enseignement se démocratise, gagne les couches populaires de la société.*

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Europe, dans les nations les plus avancées, s'est produit un phénomène fondamental : la généralisation de l'enseignement primaire.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, on assiste à un phénomène analogue dans son ampleur, mais qui sera beaucoup plus important dans ses conséquences : la généralisation de l'enseignement de « type secondaire ».

« L'explosion scolaire » a pour fondement, beaucoup plus les taux de croissance de la démocratisation de l'enseignement, que les taux d'expansion démographique.

En France, par exemple, en 1880, 1,7 % des enfants allaient à l'école jusqu'à 16 ans; 35 % en 1960, 100 % en 1970. L'éducation tend à devenir une « consommation de masse »; ce qui ne constitue que l'un des aspects des transformations de la période de consommation de masse, décrite par W. Rostov dans son ouvrage fondamental : *Les étapes de la croissance économique*.

*b) A mesure qu'une société croît, elle se transforme dans ses structures.*

La croissance implique de continuels changements d'activité amenant une variation continue de la répartition de la population active, la préparation à l'exercice de nouveaux métiers (on a pu estimer que sur l'ensemble des enfants qui commencent actuellement leurs études, 1/4 occuperont des emplois qui n'existent pas encore), de plus en plus des emplois qualifiés (vers 1975, d'après le Commissariat Général au Plan en France, la répartition souhaitable des qualifications serait la suivante : 13 à 14 % du niveau licence ; 18 à 19 % du niveau baccalauréat ; 48 % du niveau brevets ; 20 % manœuvres).

Le développement économique repose sur la mobilité professionnelle, il exige une formation faisant une place de plus en plus fondamentale à la culture générale, tout en préparant à des emplois qualifiés de plus en plus nombreux et à différents niveaux.

*c) La croissance et le développement transforment les systèmes d'éducation traditionnels.*

Comme l'a souligné le professeur Edding, l'erreur serait de croire que le système d'éducation ne sera affecté que dans le volume de ses effectifs ; il est, en fait, affecté dans ses principes, dans ses structures, dans ses programmes et dans ses méthodes.

Les réformes de l'enseignement, si nombreuses ces dernières années, sont la manifestation des tentatives faites en vue d'adapter les systèmes d'éducation aux nécessités de la croissance et du développement économique et social.

Un prochain article me permettra d'exposer les deux dernières propositions du professeur Malassis où il est clairement démontré que les progrès économiques et sociaux vont de pair avec les progrès de l'instruction. SAVOIR C'EST POUVOIR !

Abbé Crettol.

## Le 44e Comptoir suisse de Lausanne

Du 7 au 22 septembre prochain, le 44<sup>e</sup> Comptoir apparaîtra à Beaulieu à l'image d'une très brillante préface aux manifestations que la capitale vaudoise prépare en vue de l'Exposition nationale de 1964. Ce vaste ensemble commercial et économique, sous l'impulsion que lui donnent chaque année ses dirigeants, renouvelle une fois de plus ce tour de force de réunir, dans une enceinte, une activité créatrice indispensable à notre économie, rehaussée par une série d'attractions qui ajoutent à son enseignement.

Pour la première fois en Suisse, notre Foire nationale d'automne ouvrira, en son Pavillon d'honneur et à côté d'un jardin oriental évocateur, une Exposition officielle du Japon. Cette présentation offrira une puissance d'attraction, une qualité et une grandeur d'une exceptionnelle valeur. Elle révélera aussi la haute sagesse de l'Extrême-Orient, de cet Empire du Soleil Levant que rêvent de connaître des milliers de Suisses. Ce Pavillon sera l'image de la beauté et de la grandeur raffinée de tous les domaines si fascinants de la vie nippone.

La 44<sup>e</sup> Foire de Lausanne ouvrira plusieurs secteurs nouveaux : le Salon des Ensembliers, le Salon de l'Elégance, vestibule du secteur du textile, le Pavillon attractif avec le mésoscaphie de l'océanographe Jacques Piccard.

Cette grande manifestation économique exerce sur notre commerce intérieur une influence stimulante. Ses 2400 exposants affluent de toutes les régions du pays, ses visiteurs arrivent de toutes nos contrées et de nombreux pays étrangers. Profondément ancré dans les traditions commerciales et populaires de la Suisse, ce vaste marché est aussi, pour l'extérieur, une précieuse source de documentation sur les divers aspects de nos activités.

## Nouvelles des Caisses affiliées

### Assemblées générales ordinaires

Donneloye (Vaud)

Divers locaux ayant été occupés par la troupe, ce n'est que le 5 avril que la Caisse de crédit mutuel a pu tenir ses assises dans la grande salle de Donneloye, sous la présidence de M. A. Jaquier, président.

Après les souhaits de bienvenue, l'appel fait constater la présence d'une soixantaine de membres. Le procès-verbal très complet de la dernière assemblée, présenté par M. Golay, secrétaire du Comité de direction, est fort bien accueilli avec remerciements à son auteur.

Dans son exposé, le président du Comité de direction, après un vaste tour d'horizon sur la situation internationale et économique de notre pays, relève la bonne marche de notre association, les beaux résultats obtenus et remercie créanciers et

débiteurs pour leur confiance renouvelée année après année.

Notre compétent et dévoué caissier, M. Francis Billaud, dans son intéressant exposé, fait ressortir les chiffres les plus importants des différents postes des comptes.

Chiffre du bilan : fr. 3 331 071.—. Roulement en 2416 opérations : fr. 6 203 120.72. Prêts hypothécaires (76 comptes) : fr. 2 111 300.—. Prêts aux communes et corporations de droit public : 173 663 fr. 25. Caisse d'épargne (747 carnets) : fr. 2 379 260.35. Obligations : fr. 398 000.—. Bénéfice net : 5027 fr. 60. Fonds de réserve à fin 1962 : fr. 172 469.46.

Ces chiffres suffisent pour illustrer la vitalité de notre Caisse et prouve une fois de plus, très heureusement, que le sens de l'épargne est encore bien développé dans nos campagnes.

Dans son exposé, M. A. Bovey, président du Conseil de surveillance, relève la bonne gestion de

notre institution. Il souligne que les actifs de la Caisse sont bien garantis et remercie le caissier, ainsi que le Comité de direction pour le fructueux travail accompli. Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes, les rapports des comités et du caissier sont acceptés.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président clôture la séance en remerciant les participants pour l'attention soutenue manifestée tout au long des délibérations et invite chacun à se rendre à l'Hôtel des Champs où une collation les attend, et leur souhaite un joyeux retour dans leur maison.

A. J.

**Hérémence (Valais)**

La Caisse de crédit mutuel d'Hérémence a tenu sa 53<sup>e</sup> assemblée générale le 21 avril 1963, dans sa salle de réunion à Hérémence, sous la présidence de M. Frédéric Mayoraz, président du Comité de direction. L'assemblée fut ouverte à 13 h. 15 par les souhaits de bienvenue. Le président adresse en premier lieu le salut le plus cordial au président de la Fédération du Valais romand, M. Urbain Zufferey, qui a bien voulu accepter de venir parmi nous. Il salue en second lieu les 9 nouveaux membres qui sont venus grossir nos rangs pendant l'exercice 1962. Il adresse également un chaleureux souhait de bienvenue à l'assemblée pour la belle participation.

L'assemblée nomme par acclamation deux scrutateurs, MM. Jean Baptiste Sierro et Maurice Dayer. La parole est ensuite donnée au secrétaire M. Thomas Sierro pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui a été approuvé à l'unanimité. Le caissier a ensuite donné lecture des comptes de l'exercice 1962 lesquels se chiffrent par un bilan de plus de fr. 3 478 000.— et un roulement de plus de fr. 7 664 000.—, cela en 2639 opérations.

Le président donne connaissance de son rapport qui fut très goûté par l'auditoire. Il a traité des affaires internationales, nationales, cantonales et communales pour terminer enfin par les affaires internes de la Caisse. Il n'a pas manqué à cette occasion de remercier tous les membres des deux Conseils mais spécialement les sociétaires qui ont contribué au beau résultat de l'exercice. Le caissier est invité à donner son rapport mais il prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser de cette tâche. Etant donné sa longue convalescence, il propose son fils Angelin, professeur, qui fut à même de le remplacer avantageusement. Il a traité toutes les questions concernant le mouvement financier de la Caisse durant le dernier exercice ; il n'a pas manqué de relever le beau succès enregistré en épargne. En effet, plus de fr. 333 000.— ont grossi le chiffre pendant l'exercice, montant qui se montrait, au 31 décembre 1962, à fr. 2 736 000.—, répartis en 769 carnets. Dans ce rapport, le caissier adresse les remerciements aux deux Conseils et à tous les membres, créanciers et débiteurs, pour

les bonnes relations d'affaires et la bonne collaboration qu'ils ont apportées pour la réalisation du beau résultat de l'exercice.

La parole est passée au président du Conseil de surveillance, M. Jean-Joseph Nendaz, pour la lecture de son rapport, lequel a traité spécialement de l'activité de la Caisse et de tous les organes dirigeants. Il félicite le comité et le caissier ainsi que ses collègues du Conseil de surveillance du fécond et fructueux travail effectué pendant l'exercice avec le plus grand désintéressement personnel. Il invite l'assemblée à se prononcer pour l'approbation des comptes, ce qui s'est effectué par acclamation de l'auditoire.

Le mandat périodique de MM. Frédéric Mayoraz, président, Thomas Sierro et Mathieu Sierro, du Comité de direction, Jean Mayoraz et Alexandre Morand, du Conseil de surveillance, est échu. L'assemblée est appelée à procéder à de nouvelles élections. MM. Mathieu Sierro, du Comité et M. Jean Mayoraz, du Conseil de surveillance, ont retiré leur candidature, le premier pour raison d'âge après avoir servi avec dévouement pendant 40 ans et le second après avoir servi plus de 20 ans avec compétence comme secrétaire du Conseil de surveillance, pour mieux vaquer à ses affaires personnelles. Pour remplacer les deux membres démissionnaires, deux candidats sont proposés, MM. Joseph Mayoraz, inspecteur de bétail à Euseigne, pour le Comité et M. Joseph Pralong pour le Conseil de surveillance. Les nouveaux membres furent nommés ainsi que les autres membres réélus par acclamation, à l'unanimité de l'assemblée.

La parole est enfin donnée à notre sympathique président de la Fédération du Valais romand qui s'est réservé pour la fin de la partie administrative. Il apporte d'abord le plus cordial salut des Caisses du Valais romand ; il remercie le Comité de son aimable invitation. Il passe enfin aux affaires de la Caisse et félicite les dirigeants et tous les membres pour les beaux résultats obtenus pendant ce dernier exercice. Il félicite surtout l'assemblée de la bonne tenue et de la belle participation. Il s'étend également sur le développement général des Caisses en Suisse qui augure des belles perspectives d'avenir pour l'agriculture et pour notre patrie en général. Un tonnerre d'applaudissements a marqué l'intérêt que l'auditoire a porté à ces paroles brèves mais chaudes.

On a ensuite procédé à l'appel nominal et à la distribution de l'intérêt des parts sociales.

Une petite agape accompagnée d'un verre de fendant fut accueillie avec bienveillance par les membres après la tempête des chiffres et de bonnes paroles entendues... L'assemblée, après avoir adressé la prière traditionnelle pour les âmes des membres défunt, fut enfin levée à 17 h. 30, le président adressant à son auditoire tous les remerciements et souhaitant un bon retour au foyer.

A. M.

**SOURIS DES CHAMPS ?**

Les cartouches VULKAN tuent tout de suite sans douleur toutes les sortes de souris des champs y compris leurs nichées. Non nuisible pour les cultures. Les souris tuées ne sont pas empoisonnées. Application simple. Première qualité — suisse.

50 pièces fr. 19.50 franco. Envoi contre remboursement. Avec mode d'emploi.

Vulkan - Vertrieb, Lyss (BE)

**Tabake**

Volkstabal p/kg. Fr. 7.—  
Bureglück p/kg. Fr. 8.—  
Aelpfer p/kg. Fr. 9.50  
  
100 Brissago Fr. 20.—  
200 Habana Fr. 18.—  
500 Cigaretten 10% Rabatt:  
franko, mit Rückgaberecht  
  
TABAK VON ARX,  
ND-Goesgen

**Tabake****Imprimerie Favre et Favre****Maupas 7  
Lausanne****études de constructions rurales**

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

**H. RAMAZZINA** ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

sans calendrier Fr. 30.—; avec calendrier Fr. 36.—. CALENDRIER-AUTOMATIC, 25 R, Fr. 48.—. Réparations (toutes les marques) avantageuses. PENDULE NEUCHATELOISE dès Fr. 83.—. Calendrier en couleur 1963 gratuit.  
VON ARX, Fabrik-Versand, Nd-Gösgen  
Télé. (064) 319 65

**Le Mont sur Lausanne (Vaud)**

C'est dans l'accueillante salle du Conseil communal que nous avons tenu notre assemblée annuelle. Elle a été fréquentée par 19 sociétaires. Le président forme les vœux les plus sincères pour le complet rétablissement de Mme Borgeaud, victime d'un accident de la circulation.

Sous la diligente présidence de M. Emile Burkhalter, l'ordre du jour est rapidement épousé. Les rapports circonstanciés du Comité de direction et du Conseil de surveillance donnent une vue d'ensemble sur l'activité en 1962 : bilan de 1 326 931 fr. 50 ; roulement de fr. 2 856 565.75 et bénéfice de fr. 2438.50, portant les réserves à fr. 10 638.30.

M. Georges Auberson, président du Conseil de surveillance, rapporte très favorablement sur la gestion, puis les comptes sont admis à l'unanimité.

M. Albert Rittener, promoteur de la Caisse, adresse des éloges aux organes dirigeants et les remercie pour leur activité féconde et bénévole.

Emile Baudon et Hermann Tzaut ont fonctionné comme scrutateurs et pendant que le caissier, M. André Duperret, paye les intérêts des parts sociales, nous participons à une modeste collation. Le verre de l'amitié met l'ambiance de fête à notre soirée.

E. B.

**Saint-Léonard (Valais)**

Le samedi 30 mars s'est déroulée à la Salle de la Cible l'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel de notre village.

C'est en présence de 150 membres que M. Joseph Studer, président du Comité de direction, a ouvert la séance et retracé le chemin parcouru par notre institution depuis sa fondation qui remonte à l'an 1933. Il y aura en effet 30 ans en novembre que notre Caisse a commencé son existence d'abord difficile par suite d'un premier essai infructueux qui avait quelque peu sapé la confiance de la population. Grâce aux efforts déployés par les fondateurs et les membres des comités qui se sont succédé, notre institution jouit aujourd'hui d'une confiance entière ainsi que le prouve les résultats obtenus à ce jour tant par le nombre des membres que par le volume des affaires.

Après la désignation des scrutateurs et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, l'assemblée a pris connaissance du rapport du Comité de direction, rapport qui orienta clairement les membres sur l'activité des organes dirigeants.

La lecture des comptes montra que notre Caisse réalisa un bénéfice net de fr. 15 220.85, portant ainsi la réserve à fr. 168 463.10. Le total du bilan s'élève à ce jour à fr. 4 427 895.95, alors que le roulement a été de fr. 11 218 829.22.

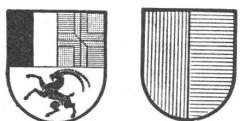
Le rapport du Conseil de surveillance conclut à l'exactitude des comptes présentés et à la bonne tenue de la gestion. Il en fut de même du rapport de revision de l'Union suisse.

La partie administrative terminée par l'approbation des comptes fut suivie par un excellent exposé du conseiller national Caruzzo qui parla de l'encyclique **Mater et Magistra** et principalement de sa portée sur le monde paysan.

L'assemblée se termina par une collation appréciée par chacun ainsi que par le salut apporté par le président de la Fédération, M. Urbain Zufferey, qui nous entretint du développement des institutions raiffeisenistes dans notre canton et en Suisse.

En conclusion, une soirée passée dans une saine ambiance qui ne peut que renforcer l'amitié des membres.

Un sociétaire reconnaissant.



## Oltre 2000 delegati al 60.mo Congresso dell'Unione in San Gallo

Nei giorni dal 21 al 23 giugno 1963 i rappresentanti delle Casse Rurali svizzere si sono riuniti a San Gallo, con amici e simpatizzanti del Movimento, per l'annuale assemblea e la celebrazione del 60.mo anniversario di fondazione dell'Unione.

Tra gli ospiti d'onore segnaliamo in primo luogo il consigliere federale on. Bonvin, i rappresentanti delle organizzazioni

Gallus Eugster, ha rivolto il benvenuto ai delegati ed agli ospiti. Pur sottolineando la magnifica espansione delle Casse Rurali nella Svizzera, egli faceva rilevare che con 1100 Casse Rurali circa ci troviamo a metà del traguardo indicato e desiderato dal Prof. Dr. Laur, della Lega svizzera dei contadini, di dotare ogni villaggio della nostra amata Patria di una propria Cassa

progressiva diminuzione delle ore di lavoro e della settimana di cinque giorni, se i figli e le figlie dei contadini cedono, alla lunga, agli allettamenti di un salario elevato e di un orario giornaliero più corto. In queste angustie materiali e spirituali della nostra popolazione rurale, nascono dei nuovi compiti per l'Organizzazione Raiffeisen: le nostre Casse non sono solo dei pilastri di appoggio finanziario per i villaggi e le vallate, ma contribuiscono pure a rafforzare le forze morali del contadino. Il presidente dell'Unione ricordava poi la figura del signor Silvano Michel, presidente del Consiglio di sorveglianza, decesso a Zurigo, nel viaggio di ritorno dopo una seduta di controllo a San Gallo. Elevava alla sua memoria, come pure a quella di tutti quei collaboratori delle locali Casse Rurali decessi, un pensiero di riconoscenza e gratitudine.

Aveva poi la parola il *consigliere di Stato* Dr. Alberto Scherrer, capo del Dipartimento Finanze del Canton San Gallo, il quale metteva in risalto l'opera svolta dalle Casse Rurali, affermando che il segreto del loro successo va ricercato nell'abbinamento del fine ideale all'attività pratica finanziaria. Egli aveva vive parole di simpatia per la Cassa Centrale e le singole Casse, e con visibile soddisfazione dichiarava che suo nonno fece parte dei fondatori della prima Cassa Raiffeisen svizzera. Ringraziava quindi l'Unione per i servigi resi all'economia nazionale e per la sua attività in favore della popolazione delle zone rurali che oggi ancora e forse oggi più che mai dipende da crediti a vantaggiose condizioni per poter far fronte alle elevate esigenze attuali.



La manifestazione commemorativa del pomeriggio. Ha la parola il consigliere federale on. Bonvin.

cooperative secondo il sistema Raiffeisen di otto nazioni europee e quelli di organizzazioni ed enti nazionali.

Se non erriamo, occorre risalire al Congresso di Lugano del 1958 per constatare una partecipazione di delegati tanto forte. Allora essi furono infatti 2052, mentre quest'anno a San Gallo, salvo le modifiche dell'ultima ora, erano 2026. I delegati del Ticino non formavano più, come alcuni anni fa, un modesto, quasi timido gruppetto, ma una bella schiera di 70 persone che non è certo passata inosservata. Erano pure presenti i delegati delle Casse poschiavine di Brusio e Prada. Siamo quindi lietissimi e orgogliosi che la Svizzera italiana si è fatta validamente rappresentare al sessantesimo Congresso dell'Unione che, in gran parte, è pure stato favorito dal bel tempo.

### L'assemblea generale dei delegati

Si è svolta sabato mattina in uno dei padiglioni stabili dell'« Olma ». Aprendo l'assemblea, il *presidente dell'Unione* Dr.

Raiffeisen. Ed a questo proposito egli si chiedeva se ciò fosse una cosa ancora necessaria in tempi di alta congiuntura. La risposta è affermativa poiché se oggigiorno il denaro scorre più abbondantemente, se le città crescono a vista d'occhio e le industrie si estendono anche nelle campagne, se nei nostri villaggi sorgono cinematografi e grandi case di appartamenti, se nelle nostre regioni si moltiplicano le case di vacanza, l'idea raiffeisenista assume un nuovo significato, poiché non è solo l'aspetto del paesaggio che cambia ma, con esso, la mentalità del contadino. La meccanizzazione dell'agricoltura, in seguito alla catastrofale mancanza di mano d'opera, apporta un nuovo modo di pensare. Spesso il contadino sacrifica il suo ultimo denaro per procurarsi macchine costose o si ingolfa addirittura in debiti per poter sostituire in un certo modo la mano d'opera mancante. Si predica l'azienda familiare, dove moglie e figli rimpiazzino gli operai mancanti, ma anche tale azienda può essere vittima della

Dopo la formazione dell'ufficio assembleare con due segretari del giorno e quattro scrutatori, tra i quali il presidente della Cassa Rurale di Brusio, signor Pietro Pianta, prendeva la parola il *direttore dell'Ufficio di revisione dell'Unione*, signor dott. Arnoldo Edelmann, il quale riferiva sulla situazione del Movimento Raiffeisen svizzero nel 1962. Egli esordiva dicendo che l'esercizio in rassegna si distingueva dagli altri per l'espansione primato delle cifre dei bilanci. La cifra di bilancio complessiva delle Casse Rurali, con un aumento di 241 milioni di franchi è salita a 2411 milioni. Ciò corrisponde ad un aumento percentuale dell'11,1 %, nei confronti del

10,1 % dell'esercizio precedente e dell'8,1 % del 1960. L'aumento dei bilanci proviene per il 93 % dall'afflusso di depositi del pubblico, per il 3 % dall'aumento dei mezzi propri, mentre il 4 % rimanente va ricercato nell'aumento dei capitali di esercizio attinti presso la Cassa Centrale. Dopo un breve esame della situazione economica, il direttore dott. Edelmann affermava che, tenendo conto del fatto che molti risparmi che prima venivano affidati alle Casse Rurali devono ora venir investiti in macchinari ed attrezzi agricoli, i risparmi accantonati presso i nostri Istituti assumono ancor maggiore importanza. Egli faceva quindi osservare con particolare soddisfazione che finalmente anche in Svizzera — all'estero ciò è già da tempo in atto — si intende valorizzare maggiormente lo spirito di risparmio della popolazione mediante la politica fiscale dello Stato. L'idea sta infatti avviandosi verso una realizzazione non solo sul piano nazionale ma anche in singoli cantoni. E' questo un provvedimento necessario alla nostra economia che nello scorso esercizio ha dovuto utilizzare ben due miliardi di franchi provenienti dall'estero per finanziare i propri investimenti. Il direttore dell'Ufficio di revisione faceva quindi notare che una parte più piccola degli aumenti dei depositi del pubblico, anche se tutt'altro che insignificante, non è costituita da risparmi ma proviene da vendite di terreni. Lo sviluppo dei prezzi dei terreni diventa sempre più, in tutta la Svizzera, un terribile problema, carico di conseguenze, e ciò non solo nelle città ed alla loro periferia, ma anche in comuni prettamente rurali, dove i compratori di aziende agricole pagano dei prezzi che non sono in nessun rapporto con la capacità di reddito dell'azienda. Indipendentemente dalla somma offerta, affermava l'oratore, il denaro non può essere considerato come un adeguato indennizzo per la propria terra, benedetta dall'operoso lavoro di generazioni, e si augurava che l'amore per la zolla avita potesse preservarla da vendite inconsiderate.

Con il denaro copiosamente affluito, le Casse Rurali hanno avuto delle buone possibilità di investimento per soddisfare l'aumentata richiesta di capitali dell'economia rurale. L'aumento netto dei loro prestiti e crediti ammontò a 175 milioni di franchi. Di questo importo 128 milioni di franchi concernono l'aumento netto dei mutui ipotecari che salgono a 1489 milioni di franchi e costituiscono il 62 % di tutti gli attivi. L'aumento percentuale più elevato è presentato dai prestiti e crediti ai Comuni ed alle corporazioni di diritto pubblico; esso fu del 14,5 %, dando un totale di 169 milioni di franchi.

Il conto di esercizio delle Casse Rurali rappresenta il risultato di un anno con un reddito inferiore. Se infatti la cifra di bilancio è aumentata dell'11,1 %, le entrate per interessi attivi sono cresciute, nei confronti dell'anno precedente, del 10,9 %, mentre le prestazioni passive sono aumentate, sempre in relazione all'esercizio precedente, dell'11,2 %. L'utile netto di fr. 6 413 000.— è superiore di fr. 455 000.— a quello dello scorso anno, o del 7,6 % solamente. L'elargizione alle riserve dell'utile netto ha fatto salire le medesime a 98 milioni di franchi.

*Il direttore Paolo Schwager* presentava quindi il rapporto sul bilancio ed il conto profitti e perdite della Cassa Centrale, facendo un parallelo delle cifre attuali con quelle di dieci anni or sono. Egli faceva dapprima osservare che la Cassa Centrale ha oltrepassato i 500 milioni di franchi di bilancio, ciò che la pone ora accanto alle banche svizzere, finora in 25, con una cifra di bilancio superiore al mezzo miliardo. In dieci anni la somma del bilancio si è più che raddoppiata, dato che a fine 1952 era di 228 milioni. Tale rapido aumento è dovuto principalmente allo sviluppo delle Casse affiliate, i cui averi sono passati dai 178 milioni del 1952 ai 420 milioni di fine 1962. Parlando degli attivi, il direttore della Cassa Centrale sottolineava la forte disponibilità che la Centrale deve continuamente mantenere per essere in grado di far fronte in ogni momento e per tempo indeterminato alle richieste di capitali delle Casse affiliate. Esponeva quindi le singole poste del bilancio, passando poi al conto profitti e perdite. Esso presenta un saldo di fr. 1 128 570.35, utile superiore di 37 000 franchi circa a quello dell'esercizio precedente. Tuttavia, spiegava il signor dir. Schwager, viene proposta una diminuzione dell'interesse sulle quote sociali dal 4 1/2 % al 4 %, e ciò per due motivi. I continui forti aumenti della cifra di bilancio (nel 1960 per 40 milioni, nel 1961 per 50 milioni e nel 1962 persino 61 milioni di franchi) esigono un maggior rafforzamento delle riserve. Diminuendo l'interesse sulle quote sociali si possono versare alle riserve fr. 450 000.— invece di fr. 400 000.— come negli esercizi precedenti. Nei prossimi anni, anzi, l'importo da devolvere alle riserve dovrebbe essere di fr. 500 000.—. Il secondo motivo è dato dall'urgente necessità di accumulare maggiormente delle riserve di costruzione per l'erezione di un nuovo stabile al posto dell'attuale, divenuto troppo piccolo.

Veniva quindi presentato il rapporto del Consiglio di sorveglianza che, in collaborazione con la società fiduciaria e di revisione REVISA S.A., aveva proceduto al controllo particolareggiato del bilancio e

Questa edizione del Giornale è dedicata al Congresso. Per mancanza di spazio dobbiamo rinviare al prossimo numero la pubblicazione del resoconto sull'Assemblea della Federazione e «L'angolo del Giurista».

del conto profitti e perdite della Cassa Centrale per il 1962. Dopo aver fatto notare come il bilancio fosse veritiero e non contenesse nessuna posizione artificiosamente abbellita, il relatore espresse sentimenti di gratitudine nei confronti dei direttori dell'Unione. All'assemblea venne proposta la votazione delle seguenti risoluzioni:

1. Il bilancio al 31 dicembre 1962 ed il conto perdite e profitti sono accettati, dandone scarico agli Organi responsabili.
2. L'utile di fr. 1 128 570.35 va ripartito nel seguente modo, secondo le proposte del Consiglio di amministrazione:
  - a) pagamento di un interesse del 4 % sulle quote sociali: fr. 620 000.—.
  - b) versamento alle riserve fr. 450 000.
  - c) riporto a nuovo fr. 58 570.35.
3. Vengono rivolti dei ringraziamenti al Consiglio di amministrazione, ai direttori, ai funzionari ed impiegati della Cassa Centrale e dell'Ufficio di revisione, per il coscienzioso e fruttuoso lavoro svolto.

Queste proposte vennero accolte all'unanimità.

La trattanda numero 7 prevedeva l'*elezione complementare per il Consiglio di sorveglianza e la nomina del suo presidente*.

Nuovo membro venne eletto l'avvocato Lorenzo Aubry, cassiere della Cassa Rurale di Saignelégier (Giura bernese), mentre a nuovo presidente l'assemblea eleggeva il consigliere nazionale e presidente del Gran Consiglio vallesano onorevole Renato Jacquod, di Bramois.

Aveva quindi la parola il direttore dell'Ufficio di revisione, signor Dr. Arnoldo Edelmann, il quale motivò la proposta dei Comitati direttivi dell'Unione di *modificare gli statuti-tipo delle Casse Rurali*. Egli esordì affermando che gli attuali statuti hanno dato delle buone prove e non vanno quindi modificati alla leggera. Il magnifico sviluppo delle singole Casse esige però il miglioramento del capitale proprio di base. Se in questi ultimi 15 anni il numero delle Casse Rurali è aumentato da 855 a 1087, quindi del 27 %, l'aumento della cifra di bilancio complessiva delle Casse è passata, nel medesimo periodo, da 832 a 2410 milioni di franchi; essa si è



I signori prof. Ceppi e direttore Schwager.

cioè all'incirca triplicata. In questi anni il numero delle Casse i cui mezzi propri non raggiungono il minimo legale pari a circa il 5% degli impegni, è continuamente aumentato; negli ultimi due anni 1961 e 1962 assieme l'aumento è stato di 100, per il 1962 da solo di 67. Il numero di quelle Casse che non sono più in grado da sole di presentare l'importo legale minimo è ora di 531, con un importo mancante di 10,5 milioni di franchi. Il fatto che l'Unione garantisce l'importo mancante non va considerato come una cosa definitiva, in quanto questa soluzione, raggiunta a suo tempo con la Commissione federale delle banche, venne concepita unicamente allo scopo di superare una situazione temporanea. Il numero delle Casse che riuscirebbe a raggiungere o, come sarebbe auspicabile, a superare l'ammontare minimo di fondi propri senza una modifica degli statuti, vale a dire unicamente mediante l'aumento dei soci e grazie ai benefici annui, sarebbe esiguo. Ciò poiché l'aumento dei soci è troppo piccolo in rapporto a quello della cifra del bilancio e poiché le Casse Rurali, in considerazione della particolare loro struttura, non sono in grado di conseguire elevati benefici e dotare così fortemente le riserve. I loro risultati d'esercizio sono infatti modesti, malgrado che in rapporto alle altre banche presentino delle spese generali di gran lunga inferiori, in quanto la loro attività si limita praticamente alla raccolta dei risparmi nelle diverse forme ed alla concessione di prestiti e crediti e le loro entrate sono costituite per il 99,9% da questo margine di interesse.

Ora, se per il miglioramento della situazione non c'era altra via di quella di modificare gli statuti, occorreva badare a che il carattere delle Casse Rurali, di vere cooperative di mutuo aiuto, venga conservato. Il rilascio a piacimento di parecchie quote sociali per l'aumento del capitale sociale non entrava in linea di conto, poiché le Casse Raiffeisen avrebbero così perso il carattere di autentiche cooperative di mu-

tuo aiuto e sarebbero state parificate, quali cooperative economiche a scopo lucrativo, alle società per capitali.

Le Casse Raiffeisen sono cooperative con responsabilità solidale illimitata e obbligo di versamenti suppletivi illimitati da parte dei soci. Ora, secondo l'art. 9 del regolamento di esecuzione della legge federale sulle banche e le casse di risparmio del 30 agosto 1961, il 50% dell'ammontare prestabilito dei versamenti suppletivi viene pure considerato, per le società cooperative, quale capitale proprio. Per avere quindi una misura di calcolo, l'obbligo di versamento suppletivo deve venir fissato ad un certo importo. La Direzione dell'Unione propose quindi fr. 1000,— affinché fosse possibile calcolare fr. 500,— per socio, in aggiunta al capitale proprio effettivo. La Commissione federale delle banche si dichiarò d'accordo con questo procedimento alla condizione che l'ammontare delle quote sociali venisse portato a 200 franchi. Quindi, mentre finora l'adesione di un socio apportava fr. 150,— al capitale proprio, e cioè fr. 100,— importo della quota sociale e fr. 50,— obbligo di versamento suppletivo (importo, quest'ultimo, che per le Casse fondate dopo il 24 marzo 1953 era di fr. 100,— e dava perciò, con la quota sociale, un totale di fr. 200,—), in futuro l'adesione di un nuovo socio varrà 700 franchi di capitale proprio, e cioè fr. 200,— quota sociale e fr. 500,— obbligo di versamento suppletivo. Con un simile calcolo il capitale sociale complessivo per fine 1962 di tutte le Casse Rurali ammonterebbe, invece che a 122,1 milioni, a circa 200 milioni di franchi.

Va inoltre detto che nel nuovo testo dell'art. 7 degli statuti, viene tralasciata la prescrizione relativa al pagamento della tassa di adesione di 5 franchi, ritenuta come superata ed inadeguata ai tempi attuali.

Il direttore signor dott. Edelmann, dopo aver precisato che per la modifica degli statuti era competente il Congresso, e cioè l'assemblea dei delegati, informava che in occasione della loro prossima assemblea nel 1964, spettava alle singole Casse Rurali di procedere alla modifica degli statuti. L'Unione rimetterà una relazione particolareggiata da presentare alla loro assemblea generale.

Il presidente dell'Unione metteva quindi in discussione il progetto di revisione. Chiedeva la parola il cassiere della Cassa di Wil, il quale dichiarava che l'aumento a 200 franchi della quota sociale non sarebbe stato sufficiente a colmare i fondi propri mancanti al suo istituto, e, senza tuttavia fare precise proposte, accennava alla possibilità di permettere ai singoli soci delle

Casse di assumere a scelta delle quote di 100 o 500 franchi. Si procedeva quindi alla votazione ed il progetto di modifica degli statuti-tipo delle Casse Rurali, presentato dai Comitati direttivi dell'Unione veniva approvato dalla grande maggioranza, con soli pochi voti contrari.

Aveva quindi la parola il signor direttore Schwager per motivare la proposta di modifica del paragrafo 9, cifra 2, degli statuti dell'Unione. Finora ogni Cassa affiliata all'Unione si impegnava ad assumere una quota sociale di fr. 1000,— per ogni centinaia di mille franchi o frazione della cifra del proprio bilancio, ma al massimo 50 quote sociali. La proposta era quindi di portare il massimo da 50 a 150 quote sociali e ciò per due motivi. In seguito al continuo forte aumento della cifra di bilancio della Cassa Centrale, occorre pure accrescere i suoi fondi propri mediante, oltre ai benefici annui, l'attribuzione di nuove quote sociali alle Casse affiliate. Il numero di quelle che possiedono già il massimo di 50 quote aumenta però ogni anno e in avvenire potrebbe sorgere l'inconveniente che, dovendo procedere all'attribuzione di nuove quote sociali, la Centrale si vedrebbe impossibilitata ad assegnarle in modo sufficiente, dato che molte Casse ne sarebbero già in possesso del massimo. Il secondo motivo è costituito dal fatto che le Casse più grosse considerano ingiusta tale limitazione, in quanto una Cassa con un bilancio di 10 o 20 milioni di franchi riceve solo 50 quote come una con un bilancio di 5 milioni.

Messa ai voti, la proposta presentata venne accettata all'unanimità. Alla « discussione generale » non vi fu intervento alcuno, per cui il presidente dell'Unione, manifestando il proprio convincimento nel senso che le decisioni prese avranno delle benefiche conseguenze sull'ulteriore sviluppo del Movimento raiffeisenista, dichiarava chiusa la parte amministrativa del Congresso, dando appuntamento ai delegati per il pomeriggio nel medesimo luogo, per la manifestazione commemorativa.

### La manifestazione commemorativa

La manifestazione pomeridiana veniva aperta da una esecuzione dell'Orchestra sinfonica « Pro Musica » di San Gallo, dopo di che il presidente dell'Unione salutava i delegati e gli ospiti, rivolgendo un benvenuto del tutto speciale al più anziano degli amici presenti dell'Organizzazione Raiffeisen svizzera, al Nestore dell'agricoltura svizzera, il prof. dr. Laur, che malgrado i suoi 94 anni ha voluto essere presente.

L'allocuzione di circostanza venne pronunciata dal direttore dott. Edelmann il quale sottolineò dapprima l'espansione re-

gistrata in 60 anni dall'Unione, espansione esente da contraccolpi grazie alla fedeltà ai principi del sistema Raiffeisen ed alla forza della solidarietà. Il fatto che 60 anni or sono 20 uomini, gente semplice di campagna, abbia voluto e saputo dar vita a questo Movimento trova motivo nella volontà di aiutarsi reciprocamente e nel piacere di assumere la responsabilità delle proprie azioni, premesse ambedue per una solida esistenza economica, per il mantenimento della libertà nel rafforzamento dello Stato e per la degna coesistenza umana. Non tanto lo sviluppo in cifre del Movimento Raiffeisen, le sue prestazioni ai risparmiatori e la sua qualità di vantaggioso erogatore del credito devono costituire oggi, in un periodo di sfrenata corsa verso godimenti materiali, motivo per intercalare un momento di meditazione, ma ben più i valori spirituali ed etici che il movimento ha potuto espandere incessantemente nei 60 anni di attività. Dopo aver espresso il piacere dell'Unione per il fatto che le pubbliche autorità dimostrano di riconoscere ed apprezzare l'attività delle Casse Rurali, il direttore Edelmann sottolinea il fatto che mai il nostro Movimento ha cercato l'appoggio finanziario dello Stato e non ne ha del resto mai ricevuto. Ciò è stato un bene poiché i soci delle nostre cooperative furono così sempre costretti ad agire sapendo che la piena responsabilità per l'espansione della loro associazione e per il successo del loro lavoro dipendeva interamente ed unicamente da essi stessi.

Il successo del mutuo aiuto è condizionato dal fatto che, strettamente unito allo sforzo personale, vi sia il piacere di assumere delle responsabilità. Dalla fondazione delle prime Casse Rurali ad opera di Raiffeisen e dall'introduzione in Svizzera di queste istituzioni da parte del parroco Traber di Bichelsee, il modo di vita e quello di pensare degli uomini hanno subito un profondo sconvolgimento: si tratta dell'evoluzione promossa dalla tecnica verso la grande azienda, la grande impresa e con ciò, anche se fortunatamente tal cosa avviene presso di noi solo lentamente, la tendenza dell'uomo a scomparire nella massa, in quanto la responsabilità per il singolo e per la collettività viene sempre più accentuata nelle mani di pochi alti dirigenti. Tutte le forze che a questa evoluzione della condotta morale dell'uomo contrappongono la responsabilità individuale meritano quindi di venir appoggiate in modo speciale. Per un sano ordinamento sociale e statale in una economia nazionale vitale, è importantissimo che il maggior numero possibile di individui sia consapevole delle proprie responsabilità, che il maggior numero possibile assuma coscientemente delle

responsabilità. Gli effetti dell'azione economica, sociale e politica, sia che ci assumiamo la responsabilità della stessa, sia che la lasciamo a pochi, si ripercuotono su tutti noi. La cooperativa, che non è e non vuol essere unicamente una società di credito, una semplice mediatrice del denaro, suscita un legame veramente umano, crea una comunità perfettamente cosciente della sua missione di agire per il bene di tutti e di ciascuno, una comunità forte, di una coesione a tutta prova. « Ciò che manca di più a questo mondo sono degli uomini che si occupino del bisogno altrui », dice Alberto Schweitzer. Il lavoro della cooperativa Raiffeisen, che è unicamente ed integralmente una questione di fiducia, portò al successo poiché viene svolto dai membri del Comitato di direzione e del Consiglio di sorveglianza a titolo onorifico, nel servizio disinteressato del prossimo. Questa attività « ad honorem » da parte di uomini di diverse professioni per la Cassa Rurale è un segno evidente della valida condotta morale della nostra popolazione e, contemporaneamente, un'importante scuola formativa per la nostra democrazia poggiata sull'autonomia dei comuni. A giudizio del direttore dott. Edelmann, uno dei più importanti e nobili compiti della nostra generazione è quello di portare intatto il nostro movimento, fermamente ancorato ai principi etico-spirituali del vero aiuto al prossimo, attraverso i pericoli di questo nostro tempo d'alta congiuntura.

L'oratore ringraziò quindi i pionieri del movimento Raiffeisen svizzero e tutti coloro che collaborano al suo sviluppo, dal parroco Traber ai 10 000 membri dei Comitati delle Casse, e coloro che furono alla testa dell'Unione, in modo particolare il defunto direttore Heuberger ed il direttore Stadelmann. A quest'ultimo che ha diretto per 40 anni l'Unione e da dieci fa parte del Consiglio di amministrazione venne espressa la più viva riconoscenza ed offerto un mazzo di fiori. A conclusione del suo dire, il direttore Edelmann invitò i delegati a rivolgersi fiduciosi e lieti verso il futuro, ricordando loro che « La vera gioia dell'uomo scaturisce dall'azione, dall'azione disinteressata in favore del prossimo ».

L'Orchestra « Pro Musica » eseguiva quindi il primo movimento della sinfonia numero 4 in do maggiore di Dvorak, dopo di che prendeva la parola il consigliere federale onorevole Roger Bonvin. Egli mise dapprima in risalto i valori della democrazia nel nostro Paese, formato da elementi diversi che non sono però contradditori ma complementari. Accennò alle strutture del settore economico di 60 anni or sono, allorchè il movimento bancario



Fiori ben meritati al signor Stadelmann, per 40 anni direttore della Centrale e da 10 membro del Consiglio di amministrazione dell'Unione.

cooperativo prese l'avvio in Svizzera, affermando che il mutuo aiuto è oggi ancora più necessario di allora. Il fatto che nel tempo in cui la paesanneria si trovava nel bisogno le banche cantonali e quelle private non se ne sono eccessivamente preoccupate, nè hanno capito che occorreva procedere a dei cambiamenti nella loro organizzazione, può venir considerato come un bene, in quanto ha permesso alla popolazione delle regioni rurali di organizzarsi da sola sul piano bancario, sul piano del mutuo aiuto e del servizio al prossimo. Nell'organizzazione Raiffeisen, dichiarò l'oratore, questa attività si svolge in modo meraviglioso, com'egli ha modo di rendersi sempre più conto a causa della carica di capo delle finanze federali, da lui occupata. A nome del Consiglio federale egli ringraziò i delegati per la loro attività gratuita durante l'intero anno a favore della comunità locale o regionale.

L'on. Bonvin parlò quindi dell'importanza del denaro nell'economia, segnalando che il problema che preoccupa attualmente il Governo del Paese concerne la ricerca dell'equilibrio tra i capitali investiti e quelli risparmiati. Vengono eseguiti degli investimenti troppo elevati nei confronti dei capitali risparmiati e la differenza viene coperta mediante del denaro proveniente dall'estero. Una parte di tali capitali, investita in Svizzera a lunga scadenza, rende servizio al Paese. Una grande quantità dei capitali stranieri giunge però da noi per eludere obblighi legali ed è troppo fluida. E' questa la ragione per cui dobbiamo sforzarcisi di incrementare maggiormente il risparmio svizzero. Il Consiglio federale, affermò l'oratore, incoraggerà maggiormente il risparmio. Egli disse di ritenerne altresì che i raiffeisenisti contribuiranno ad insegnare alla gioventù a fare delle economie ed espresse la speranza che nei prossimi anni l'aumento del risparmio svizzero sarà ancora più elevato, affinchè dimi-

nusca, da una parte, l'esagerato consumo ed aumenti, dall'altra, la possibilità di equilibrio tra il denaro investito e quello risparmiato. In caso contrario il valore del denaro continuerebbe a diminuire. E' perciò necessario, concluse l'oratore, affinchè il franco svizzero permetta ad ogni famiglia, ad ogni individuo, di ottenere il massimo possibile, fare questo sforzo di educazione che conduca ad un po' più di austerità, ad una maggior ragionevolezza ed a un po' più di fiducia nell'avvenire.

Era quindi la volta del dott. Kleinhans, direttore dell'Unione Raiffeisen di Bonn, che portò i saluti della patria di Raiffeisen ed a nome della famiglia raiffeisenista europea. Egli espone le circostanze che portarono alla fondazione di una Cassa Rurale da parte di Raiffeisen, soffermandosi altresì sull'idea cooperativa, di per sé stessa vecchia quanto l'umanità. E' un impulso naturale dell'uomo quello di associarsi per agire in comune, allorchè la forza e la potenza del singolo non bastano. L'uomo tende all'associazione ma, nel medesimo tempo, anche a raggiungere un massimo di libertà personale. Tutti e due gli impulsi contribuiscono alla concezione del pensiero cooperativo che si fonda sull'associazione volontaria per un mutuo aiuto solidale. L'idea e l'ideale di Raiffeisen sono rimasti viventi e si diffondono ancora. Solo nello scorso anno, l'Unione Raiffeisen tedesca ha ricevuto la visita dei rappresentanti di 75 Paesi in via di sviluppo d'oltremare per familiarizzarsi con questi concetti. Il direttore Kleinhans, dopo aver parlato della luminosa figura di Federico Guglielmo Raiffeisen, terminò il suo dire ricordando le parole che vennero pronunciate 75 anni or sono sulla tomba di questo filantropo : « Continuate l'opera nel senso e nello spirito di colui che ci ha lasciati e tutto andrà per il meglio ».

Prese quindi la parola il signor Samuel Chevalley che, con la sua voce stentorea, apportò il messaggio augurale della Svizzera romanda per il 60.mo dell'Unione, formulando i migliori voti per il suo futuro.

Era poi la volta del signor prof. Plinio Ceppi che si dichiarò oltremodo lieto di portare il saluto e l'entusiastica adesione della Svizzera italiana, assicurando che il Ticino e le valli del Grigione italiano partecipano con entusiasmo e simpatia allo sviluppo e al potenziamento del raiffeisenismo, ben valutandone la portata e l'influsso nell'assicurare prosperità e benessere alla nostra gente, specie campagna e montana. Egli mise quindi in risalto

l'importanza dell'azione disinteressata dei raiffeisenisti in un'epoca come la nostra, in cui si scivola sempre più verso un preoccupante materialismo. Parlò poi della decisa espansione raiffeisenista nel Ticino dove da poco è stata fondata la 75.ma Cassa Rurale, quella di Peccia, « sparsa fra le montagne e appunto per questo più cara », offerta come omaggio in occasione del 60.mo dell'Unione. L'oratore ringraziò quindi il Servizio di revisione e la Cassa centrale per il loro appoggio e presentando ai due direttori un omaggio floreale a nome della Svizzera italiana, espresse la certezza che gli auguri formulati saranno seguiti dal conseguimento di mete sempre più grandiose in tutta la Svizzera.

I delegati ascoltavano quindi un'altra esecuzione dell'Orchestra « Pro Musica », dopo di che il presidente dell'Unione dichiarava chiusa la manifestazione che ha degnamente coronato i sessant'anni di esistenza dell'Unione.

### La parte ricreativa

Un Congresso non può e non deve rappresentare unicamente un'occasione per partecipare a dei lavori assembleari, per occupare la mente con cifre e problemi, ma deve pure offrire ai delegati, che durante l'intero anno adempiono coscienziosamente ai loro compiti, alcune ore di distensione, di svago.

Dato che per ragioni di forza maggiore molti dei delegati che non potevano pernottare a San Gallo dovevano trasferirsi in torpedone già subito dopo la manifestazione commemorativa, la tradizionale serata ricreativa è stata organizzata in diversi centri. Quella di San Gallo, che chiameremo la principale ed alla quale hanno assistito i delegati della Svizzera italiana, si è svolta alla Tonhalle. Al programma parteciparono la Musica cittadina, la Corale Armonia, la simpatica ed allegrissima « Steinbrecher-Musik », gli acrobati « Postalis » e la locale Corale Pro Ticino che ha raccolto un bel successo e unanimi consensi (anche se alcuni delegati ticinesi, che richiedevano a gran voce un assolo da parte del suo presidente, non poterono, per fortuna, venire accontentati). Terminate le produzioni i delegati passarono ancora alcune orette in amichevoli conversari.

L'indomani ebbero luogo le previste escursioni. Per i delegati della Svizzera italiana abbiamo voluto organizzare una passeggiata apposita, affinchè si trovassero

tutti uniti. Fu così che domenica mattina due comodi torpedoni, preceduti da uno più piccolo, intraprendevano un giro nei Cantoni di Appenzello. Si saliva dapprima verso Speicher, Trogen, Weisseg, Bühler, Gais, e passate queste località di Appenzello esterno si arrivava all'omonima capitale di Appenzello interno, dove si faceva una sosta. I delegati avevano così modo di visitare rapidamente la cittadina, di ammirare i costumi di alcune donne che uscivano dalla cattedrale e di visitare la medesima, di procedere a qualche piccolo acquisto per chi li aspettava a casa e di bere un bicchierino di « Appenzeller » che, si sa, sul posto è migliore.

La gita continuava quindi allegramente, in un clima familiare. Mentre nel primo torpedone un cassiere intratteneva i colleghi con argomenti che beninteso non concernevano l'amministrazione delle Casse, nel secondo ve n'era un altro che, con l'aiuto del microfono, rivelava insospettabili doti canore, guidando validamente il coro formato dalle voci dei delegati in gaie canzoni popolari. I torpedoni uscivano nel frattempo dal piccolo cantone di Appenzello interno, dirigendosi verso San Gallo, passando da altre località di Appenzello esterno. Prima di giungere in città vi era ancora il tempo di fermarsi a Winkeln, dove si visitò la moderna e tanto discussa nuova chiesa cattolica.

Tutti i delegati della Svizzera italiana si trovarono quindi riuniti per il pranzo al Buffet della stazione, dove già cominciarono a fiorire le discussioni sulle giornate sangallesi. Al levar delle mense, il cassiere della Federazione ticinese e della Cassa Rurale di Arogno, on. Delucchi, ebbe cortesi parole di compiacimento e di ringraziamento per la perfetta organizzazione e le attenzioni nei confronti dei delegati ticinesi. Al suo dire si associò il signor Plozza, della Cassa Rurale di Brusio, a nome dei colleghi della Valle poschiavina. Da parte nostra siamo grati per queste simpatiche parole; abbiamo fatto del nostro meglio, in modo speciale per assicurare un comodo e piacevole soggiorno ai delegati della Svizzera italiana. Esprimiamo quindi la speranza che il 60.mo Congresso dell'Unione a San Gallo resti durevolmente impresso nella memoria dei delegati come una bella pagina di vita raiffeisenista e che il ricordo di questa manifestazione possa essere loro di incitamento per adempiere i non sempre facili compiti ai quali attendono durante l'intero anno.

Pell.